

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CNES

Rapport

LES EXIGENCES DE MUTATION
DU SYSTEME D'INFORMATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE :

Contribution au débat national

24^{ème} session plénière

REMERCIEMENTS

Le Conseil National Economique et Social adresse ses plus vifs remerciements aux Directeurs et cadres des organismes suivants pour avoir répondu favorablement aux séances de travail organisées par la Commission Perspectives de Développement Economique et Social du 7 au 20 juillet 2003. :

- Mr. Ghanem, Délégué à la Planification.
- Mr. Boumati, Directeur Général de l'ONS.
- Mr. Khelladi, Directeur Général du CERIST.
- Mr. Farfara, Directeur Général du CREAD.
- Mr. Baghdadli, Directeur Général de l'ANDI.
- Mr. Beghou, membre du CNES.
- Mme. El Maouheb, cadre au CERIST.
- Mr. Bensebti, Directeur au Ministère de l'Information et de la Culture.
- Mr. Berouk, cadre du CERIST.
- Mr. Chaabani, Conseiller au Ministère de l'Information et de la Culture.
- Mr. Haddad, Directeur au Ministère de la PME/PMI.
- Mr. Hamidat, Directeur Central à la Banque d'Algérie.
- Mr. Hamouda, chercheur au CREAD.
- Mr. Lalmi, Directeur au Ministère de l'Information et de la Culture.

La Commission PDES remercie vivement Mr. Rachid Hassam d'avoir pris part à l'élaboration de ce document. Elle remercie également Mr. Abdelhak Benelhadj Conseiller à la CATE pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard du dossier ainsi que pour son appréciable contribution.

La Commission tient également à exprimer ses remerciements aux cadres du CNES qui ont bien voulu aider à la réalisation de ce travail.

SOMMAIRE

<u>AVANT-PROPOS</u>	04
<u>INTRODUCTION</u>	06
<u>1- SYSTEME D'INFORMATION : ETAT DES LIEUX</u>	12
1.1- Le champ de l'information économique et sociale.....	13
1.1.1- Système d'information statistique.	17
1.1.2- L'information de gestion.	22
1.1.3- Les circuits administratifs.	24
1.1.4- Technologies de l'information et de la communication (NTIC) et médias.	25
1.2- Principaux dysfonctionnements relevés	31
1.2.1- Les termes du débat national sur le SNI : le point de vue des utilisateurs, des producteurs et des professionnels de l'information.	33
1.2.2. Limites des informations produites.....	41
<u>2- LES CAUSES DE DYSFONCTIONNEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION</u>	46
2.1- Les facteurs instrumentaux et techniques.....	47
2.2- Les facteurs tenant des politiques publiques.	52
2.3- Les facteurs tenant des systèmes de gouvernance.	59
2.4- Les facteurs culturels.....	61
2.5- Les facteurs liés aux ressources humaines.	64
<u>3- NECESSITE D'UNE EVOLUTION STRUCTURELLE DU SYSTEME D'INFORMATION EN APPUI AUX SYSTEMES DE DECISION ET DE PLANIFICATION</u>	68
3.1- La contrainte de la mondialisation.....	69

3.2- Contexte général du rôle de l'information dans la société.....	74
3.3- L'information au service de l'organisation, de la décision et de la planification.....	80
3.4- Le rôle de l'Etat et ses nouveaux besoins en information.....	84
3.5- La problématique de l'entreprise face aux contraintes d'information.	86
3.6- Programme d'actions à court terme.....	90
 <u>CONCLUSION GENERALE</u>	 98
 <u>PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	 101
 <u>ANNEXE I</u>	
 Quelques éléments d'appréciation des contraintes des statistiques sectorielles ...	112
 BIBLIOGRAPHIE.....	119

AVANT-PROPOS

A l'occasion de la quasi-totalité de ses travaux (Rapports, Etudes, Avis...), le CNES s'est toujours heurté à la faible disponibilité et surtout à l'insuffisante fiabilité des informations relevant du champ économique et social.

Cette préoccupation est, au demeurant, largement partagée par l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale (Institutions de l'Etat, Administrations Centrales et locales, Entreprises, banques, organismes, offices, partenaires sociaux), comme par les universités, Instituts et Centres de recherche, et les partenaires étrangers.

L'organisation actuelle est décriée pour sa faible crédibilité et son archaïsme.

En ouvrant ce dossier, à titre de contribution à un débat national, le CNES, intervenant dans le cadre mais aussi dans limites de ses missions, est conscient du caractère nécessairement réducteur d'une approche réservée au seul champ économique et social de l'information. Celle-ci recouvre, bien entendu, une réalité vaste et complexe (technologique, économique, juridique, socioculturelle...) dont les diverses composantes interagissent les unes sur les autres.

Cette limitation volontaire du champ de réflexion n'en réduit pas pour autant la complexité.

L'information, étant à la base des processus décisionnels devient un enjeu stratégique et une condition majeure pour la pertinence des choix économiques et l'efficacité des décisions. Elle fonde tout le dispositif de programmation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Elle est l'instrument d'appréciation des performances de gestion.

L'explosion des technologies de l'information offre de remarquables opportunités de transformation rapide de notre outil d'information, et de notre perception du progrès. Une plus grande lisibilité du processus d'information et de décision permet d'organiser une veille efficace, permanente.

Le présent rapport ne prétend naturellement ni l'exhaustivité ni à la systématique, mais espère pouvoir contribuer au débat sur cette question récurrente.

INTRODUCTION

L'état archaïque et désarticulé de notre système actuel d'information économique et social est symptomatique du retard accumulé dans plusieurs champs d'activité, en référence aussi bien aux prodigieux progrès technologiques enregistrés ces dernières décennies dans le monde, qu'aux exigences d'un développement interne équilibré et durable.

Ce retard illustre et révèle dans leur ampleur et leur complexité, les mutations à opérer et les défis à relever, sous peine de compromettre la réussite de la transition et d'hypothéquer durablement les chances d'un décollage économique rapide et vigoureux.

A l'intersection de plusieurs enjeux, la performance d'un système d'information économique et sociale agit comme levier efficace dans la conduite du développement et du progrès social et économique, et se révèle comme un précieux vecteur de modernisation de l'économie et de la société.

Plus aucune activité économique, scientifique ou culturelle ne peut atteindre et conserver un niveau qualitatif appréciable, si elle n'est pas irriguée par un courant toujours croissant de données et d'interrelations avec des partenaires dans la sphère nationale ou au plan international.

On peut donner deux exemples concrets pour illustrer l'importance et l'utilité de l'information économique et sociale :

La multiplication des systèmes d'information (sources, transmission et traitement) figure parmi les transformations les plus profondes qui s'opèrent dans le monde, donnant naissance à une nouvelle société, dite « société de l'information ».

Pourtant, les bouleversements technologiques ouvrent tout autant de perspectives prometteuses qu'elles ne suscitent d'inquiétudes.

La disponibilité d'une information abondante et variée s'accompagne de la possibilité d'y accéder en temps réel et sans contrainte, rendant dérisoires les anciens repères, devenus inopérants ou caducs. Mais l'appropriation, sans frilosité, de cette révolution technologique requiert une identification lucide des objectifs à atteindre au plan interne, tant il est vrai que le progrès n'est pas modélisable.

Les mutations enregistrées dans la sphère de l'information génèrent, par ailleurs, de profondes disparités, soulignées par le fossé informationnel et numérique entre le Nord et le Sud de la planète, amplifiant les gigantesques écarts induits par la mondialisation.

L'Algérie n'échappe pas à ce processus inégalitaire, alors même que son système d'information économique et sociale était, depuis plus d'une décennie, éligible à une profonde reconversion dans sa conception, ses instruments, sa méthodologie et sa finalité.

Après avoir assez convenablement rempli les fonctions à lui assignées en contexte de planification impérative, il n'a pu s'adapter à la nouvelle logique d'ouverture libérale.

Au sortir d'une longue période de destruction terroriste et d'incertitude sur le devenir de l'Etat national républicain, le système se retrouve archaïque, désintégré, sous-encadré, faiblement performant et d'une médiocre fiabilité.

Sa cohérence interne s'est affaiblie avec la marginalisation de la fonction de planification, la mise en place de l'ajustement structurel qui a consacré les variables financières, l'émergence d'une multitude de centres de décision et la dislocation de ses anciens supports et relais, constitués principalement des entreprises publiques.

L'annonce prématurée de la disparition de ces dernières a fini d'émousser toute velléité de production d'informations statistiques, lorsque ces dernières ne sont pas purement et simplement tronquées ou travesties.

L'apparition d'une myriade d'entreprises privées, de petite taille, peu enclines, voire rétives à toute collecte d'informations a aggravé la propension à la marginalisation de la fonction de l'information économique et sociale dans le pays. L'opacité, la survivance de pratiques inquisitoriales, la censure et son dérivé, l'autocensure ont accentué les dysfonctionnements d'un système désuet, en décalage par rapport à de nouvelles réalités. Ainsi, le poids croissant de l'informel dans le panorama national en a restreint encore davantage le champ d'application, le réduisant à une portion congrue, de plus en plus abstraite et désincarnée.

Ces carences se sont alimentées de l'illusion entretenue que l'économie de marché serait, au nom du laisser-faire, d'abord l'abandon, voire la négation de tous les éléments constitutifs de l'ancien système, alors qu'elle requiert une information fiable et transparente.

Le recentrage des missions de l'Etat sur les fonctions de conception, de prévision, de régulation et de contrôle appelle au contraire un saut qualitatif du système national d'information statistique, pour en faire un vecteur d'impulsion dans la conduite des grands chantiers de réformes.

La collecte actuelle, disparate, dispersée, inexploitée aux niveaux analytique et prévisionnel fait obstacle à tout effort de normalisation et d'homogénéisation des concepts, méthodes et procédures. Il n'a pas été entrepris de recherche probante pour évaluer les nomenclatures en vigueur, les méthodes de calcul des indicateurs économiques et sociaux, en somme tout ce qui a trait à la méta information.

La constitution de séries chronologiques longues, relatives à certaines variables, nécessaires aux travaux de modélisation, à même de rendre compte des propriétés dynamiques de notre économie connaît les mêmes limites.

Il est important de réagir face aux nouvelles exigences induites par les évolutions et mutations structurelles (économiques, politiques, socio-économiques,...) en cours, dans les domaines suivants :

- L'information et la communication managériales ;
- La technologie et la conduite du changement et des réformes ;
- La relance et le pilotage de la croissance et du développement ;
- Le management décentralisé dans le cadre du développement territorial.

Il est nécessaire, par ailleurs de mettre à profit et de capitaliser l'expérience internationale en la matière et de tirer des enseignements en prévoyant les adaptations nécessaires avec un gain de temps possible.

Le développement complexe des sociétés, les enjeux au niveau international, le stade d'économie émergente dans laquelle se trouve notre société, sont autant de facteurs générant des besoins de plus en plus croissants en information économique et sociale. Il est établi, depuis de nombreuses années, que l'information économique et sociale revêt un caractère de nature stratégique. Les décideurs et les opérateurs économiques, à quelque niveau de la hiérarchie de la décision qu'ils se trouvent, gèrent d'autant mieux leurs moyens et leurs ressources qu'ils sont informés sur les opportunités, les marchés et les capacités de divers groupes à prendre rapidement la décision qu'il faut dans le sens de la préservation ou de la consolidation de leurs intérêts.

L'information économique et sociale peut constituer une véritable logistique à l'appui des décisions de politique économique, mais il faut à cet effet, disposer d'un système fonctionnel, performant et pertinent.

Depuis deux décennies déjà, des développements remarquables ont été enregistrés dans la gestion des informations, grâce à l'utilisation des ordinateurs et des réseaux de communication.

Cependant le progrès ne pénètre dans notre pays qu'à petits pas, en l'absence d'une véritable stratégie de l'information et de la communication.

Par contre, au niveau international s'est imposé, il y a déjà plus d'une décennie, un Nouvel Ordre de l'Information, avec ses avantages -mais aussi ses dangers - pour les communications et la transmission de l'information à la communauté internationale. En effet, cette réussite en la matière dans les pays industrialisés risque d'approfondir le fossé qui déjà sépare les riches et les pauvres. Ce déséquilibre est marqué par la domination exercée par les pays développés sur le circuit de l'information. Quant aux pays en développement, peu producteurs, leur qualité de consommateurs d'informations les expose à toutes sortes de manipulation et de désinformation.

Cette domination touche l'ensemble du système transnational actuel des communications, c'est-à-dire les agences de presse, la radio et la télévision, les films, les revues, les livres et les illustrés à grand tirage, les banques de données et les entreprises de publicité.

Dans les pays développés, l'information est de plus en plus à la base de l'industrie des services, secteur devenu prépondérant dans l'économie de ces pays (plus de 50% du PIB). Le développement de la productivité doit beaucoup à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information, considéré aujourd'hui comme une science à part entière.

Dans notre pays, il est à observer la faiblesse du message économique, et l'état encore embryonnaire de la culture économique, alors même que l'espace médiatique s'ouvrait et se diversifiait, s'agissant notamment de la presse écrite. Concomitamment au déclin de l'ancienne organisation, se renforçait la tendance à l'approximation et au manque de rigueur, ouvrant la voie aux « querelles de chiffres ». Des données aussi vitales que celles relatives à l'emploi, au chômage donnent lieu à des évaluations très contrastées et controversées.

Une autorité de référence, doit être mise en place. Elle doit œuvrer sur des bases scientifiques et transparentes et jouir d'une totale indépendance pour être admise de tous.

Le champ d'investigation et de réflexion concernant le système d'information dans sa dimension économique et sociale est donc nécessairement lié au progrès des réformes structurelles et institutionnelles, à la stratégie de développement et à l'insertion effective dans l'économie de marché et à la mondialisation.

Le présent rapport se subdivise en trois parties qui seront développées à la lumière de la vue d'ensemble qui précède :

- 1- l'état des lieux succinct du système national d'information économique et social
- 2- les principales causes des dysfonctionnements observés
- 3- la nécessité d'une évolution structurelle du système d'information au profit des systèmes de décision et de planification.

1- SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION : ETAT DES LIEUX

Le développement de l'Information économique et sociale et des systèmes d'information sous-jacents restent l'enjeu majeur pour promouvoir la régulation des systèmes économiques et sociaux, fournir les instruments de prise de décision -qui peuvent se décliner aux différents niveaux entrepreneurial, géographique et sectoriel- et la réduction des coûts économiques et sociaux sans négliger l'autre aspect important, que l'information et la communication favorisent une culture de démocratie.

Les politiques économiques contemporaines font appel à des solutions de plus en plus sophistiquées et complexes pour répondre aux impératifs :

- de modernisation et de compétitivité des secteurs clés de l'économie,
- d'insertion de ces secteurs dans l'économie mondiale, dans un contexte d'ouverture des marchés,
- d'élaboration de nouvelles alliances industrielles,
- de financement des énormes besoins en capitaux requis, de correction des disparités sociales et d'adaptation de structures rénovées.

Le système d'information reste le principal levier et le principal support pour actionner ces transformations.

L'information économique et sociale est à la base des systèmes décisionnels qu'il s'agisse de l'information des pouvoirs publics, des entreprises, des groupes sociaux ou des citoyens. Les pouvoirs publics ont manifesté un intérêt au système national d'information dès la fin des années 60. Cet intérêt s'est exprimé, d'abord, dans les plans quadriennaux et s'est limité au système d'information statistique pour la planification ; ce n'est que plus tard qu'il a touché les autres composantes du système d'information.

Après un bref rappel historique, débouchant sur la configuration actuelle du système, l'état des lieux – correspondant à la phase descriptive / évaluative de la démarche retenue – peut être apprécié au travers d'une grille de lecture qui revient sur un certain nombre de critères qui priment à l'information son utilité, sa pertinence et son efficacité. Ces critères couvrent l'organisation du système et des procédures qui s'y attachent, la régularité dans la production de données, l'intérêt que portent les utilisateurs aux données publiées, le prolongement de la chaîne de traitement aux activités d'analyse, de programmation et de modélisation, ...

Les éléments de problématique renvoient aussi aux cohérences générales du système dans ses différents compartiments, à la transparence de la gestion publique et aux aspects liés à la communication sous toutes ses formes.

Les réponses à ces questions fourniront une évaluation méthodologique et factuelle de la situation du système d'Information à partir de quelques prismes de lecture sélectionnés.

1.1- Le champ de l'information économique et sociale

Le système d'information est, par définition, un ensemble :

- de techniques et de supports,
- de procédures et de méthodes,
- de structures et d'interfaces,
- d'acteurs faits de producteurs (publics et privés) et de consommateurs (utilisateurs)
- de politiques et de stratégies.

Le tout engagé dans des relations de type systémique.

C'est qualifier un champ multipolaire d'expression mais aussi souligner la difficulté à faire un état des lieux d'un ensemble aussi complexe.

L'information pour le système économique et social signifie :

- La disponibilité, l'exhaustivité et la fiabilité des données,
- La vascularisation du système par l'interconnexion des différents dispositifs de collecte et de traitement des données.

PRINCIPALES DEFINITIONS

1)- L'information : Est-il mot plus familier, plus intuitif ? Et pourtant, est-il mot plus difficile, plus multiple, plus ambigu ? Quelques extraits des définitions que donne le Larousse en témoigne :

- « Action d'informer, de mettre au courant d'événement. »
- « Nouvelle, renseignement que l'on communique...ou que l'on obtient. »
- « Ensemble des connaissances acquises sur quelqu'un ou quelque chose. »
- « Contenu proprement dit des messages transmis. »
- « Signal par lequel un système donne connaissance de sa position à un autre. » (Cybernétique).

On peut considérer l'information comme un ensemble de données qui se rapporte à un domaine précis. L'information, c'est ce qui renseigne, ce qui augmente la capacité de connaissance et de savoir sur un sujet précis. Dans la gestion, de manière générale, c'est un instrument d'aide à la prise de décision.

Etymologiquement, l'information est l'action de donner une forme. Une information est une formation abstraite susceptible de caractériser l'état d'un ou des éléments de l'environnement. Dans le sens courant, l'information est soit l'action de transmettre des données, soit les données elles-mêmes.

Il faut savoir par ailleurs que l'information recouvre trois aspects:

- Sur le plan syntactique, il n'y a information que si elle réduit l'incertitude sur un certain nombre d'états possibles d'un système.

- Sur le plan sémantique, on dit qu'il y a information dès lors qu'elle correspond à la réalité et qu'elle est comprise du receveur,
- Sur le plan pragmatique, on dit qu'il y a information dans la mesure où il y a amélioration de la performance du processus de décision.

2.- L'information économique est UN PRODUIT économique doté d'un marché différencié et d'une régulation spécifique. Il faudrait distinguer l'information sur les fonctions et processus économiques fondamentaux et l'information sur l'économie de l'information. Or, autant les pays avancés se distinguent par la part croissante qu'occupent dans la création de richesses les biens immatériels, autant on y observe une hausse fortement croissante de la consommation de services et de biens de communication. Cet aspect, par rétroaction, renforce l'avance que possèdent ces pays. Par la place qu'occupent de plus en plus les investissements dans l'éducation, la formation, l'économie et la gestion du savoir et de la connaissance... par exemple.

3.- L'information forme un système. Ce système, c'est un réseau hiérarchisé, dynamique et ouvert. Il touche transversalement tous les domaines de la connaissance et des activités humaines.

4.- L'information n'est pas détruite par sa consommation.

Les produits industriels et agricoles vivent sous la loi du second principe de la thermodynamique (ou principe de Carnot). On peut aussi les rattacher à la fonction H de Boltzmann ($H = -\sum p_i \log p_i$) qui a la même forme que l'équation de Shannon et Weaver. Inversement, les produits immatériels échappent à la consommation-destruction. Ainsi, on peut voir un film sans le dégrader. On peut écouter à loisir une musique autant de fois qu'on le désire sans l'altérer...

5)- Le Concept de Système National d'Information : Un Système National d'Information se compose d'un ensemble d'organes, de services, d'unités et de sous-systèmes particuliers dont la mission est de collecter, traiter, stocker et

diffuser les données relatives à plusieurs domaines (scientifique, technique, économique, sociale, juridique, politique, culturel...), quelle qu'en soit la forme (statistique, textuelle, factuelle, référentielle) ou le support matériel (papier, micrographie, bandes magnétiques, optique), en vue de rendre l'information disponible où il faut, quand il faut et comme il faut, à des fins d'analyse, de prévision et de décision à court, moyen et long terme.

Un Système National d'Information s'articule autour de 3 banques :

- a) une banque d'objectifs, qui permettent d'appréhender les informations nécessaires (ou l'identification des besoins),
- b) une banque de méthodes, organisant les traitements de données, et pour lesquels une configuration (matériel) informatique sera appropriée,
- c) une banque de données, à travers la mise en place de procédures de communications interstructures (circuits d'information, normalisation, codification).

6)- Le Concept de Politique Nationale d'Information : C'est l'ensemble des principes et des stratégies qui orientent l'action à entreprendre pour la mise en œuvre d'un objectif se rapportant au Système National d'Information, notamment celui de réduire l'émission de l'information et la redondance des données, de réconcilier les inconsistances et d'augmenter l'accès à l'information critique.

L'analyse critique du système national d'information actuel permet de présenter un état des lieux comprenant la description de la configuration actuelle, l'identification de ses caractéristiques essentielles, la mise en évidence de ses forces et de ses faiblesses, ainsi que la présentation commentée des mesures prises ou en cours de mise en œuvre en vue de son adaptation aux besoins des utilisateurs.

Il s'agit de partir de l'expérience vécue dans le domaine des relations entre producteurs et utilisateurs de l'information pour mettre en relief les liens des sous systèmes sous jacents à la régulation, à l'administration et à la gestion.

La typologie de l'information dans les domaines économique et social fait ressortir les grandes catégories suivantes, qui ne sont certainement pas exclusives ni exhaustives .

- l'information statistique qui couvre à la fois les champs économique et social,
- l'information scientifique et technique,
- l'information de source administrative,
- l'information documentaire et publicitaire,
- l'information de gestion,
- l'information des mass média.

Le champ de l'information a été, en de nombreux endroits, balisé et la législation en la matière a connu une évolution notable même si les sous-systèmes ont été livrés aux contingences des moyens et aux avatars de la programmation. Il est difficile, dans le sens de fastidieux, de faire un point de situation complet de chacun des sous systèmes d'information couvrant le champ économique et social, surtout en ayant à l'esprit l'approche systémique.

L'analyse se contentera de quelques situations caractéristiques et l'évocation des dispositifs réglementaires sera limitée à quelques catégories d'information.

1.1.1- Système d'information statistique

Le système d'information statistique peut être défini comme l'ensemble des opérations de collecte, de traitement, de distribution, de stockage d'informations relatives à un domaine donné et qui est considéré comme utile pour la prise de décision. Ces opérations doivent être, entre autres, perçues comme des activités régulières et permanentes. Elles sont définies et coordonnées en fonction des objectifs à satisfaire, de l'organisation du travail des moyens techniques et humains disponibles et des motivations des individus qui y contribuent.

Le système s'est institué au fur et à mesure de l'organisation générale de l'économie. L'ensemble des structures techniques et administratives mises en place, de même que les méthodes et les textes réglementant la collecte et les traitements de l'information ont été définis en fonction des préoccupations politiques, économiques et sociales du pays.

Le système actuel d'information statistique, qui couvre un domaine important du système d'information économique et social, est l'aboutissement d'un long processus. Les principaux jalons de sa construction peuvent être repérés par l'éclairage historique suivant.

- 1962 : création d'un organisme de planification comprenant une sous-direction des statistiques et mise en place du COCOES (coordination, contrôle et secret statistique).
- 1964 : création du comité national au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).
- 1971 : création du Commissariat National au Recensement et Enquêtes Statistiques (CNRES) .
- 1982 : dissolution du CNRES et transfert de ses structures, moyens et activités à l'Office National des Statistiques (ONS), créé la même année par Décret portant réglementation, coordination et obligations statistiques.
- 1993 : création du Centre National de la Statistique (CNS).
- 1994 : Loi n° 94-01 relative au système statistique et décret législatif n° 94-01 qui confère à l'ONS autorité pour impulser le système statistique national.
- 1995 : décret exécutif n° 95-160 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.
- 2003 : décret présidentiel n° 03-84 portant création, attributions et organisation du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective.

Le système national d'information statistique, qui couvre un domaine important de l'information économique et sociale, est principalement régi par :

- le décret législatif n° 94-01 du 15 janvier 1994 qui confère à l'ONS l'autorité pour impulser le système statistique nationale,
- la Loi n° 94-01 relative au système statistique,
- le décret exécutif n° 95-160 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Le Conseil National de la Statistique (CNS) est chargé principalement de formuler des avis et recommandations sur la politique nationale d'information statistique, d'établir et de proposer un programme comprenant les enquêtes et les travaux statistique prévus pour l'année et de veiller à la prise en charge correcte par les organismes du système statistique, des besoins en informations statistiques des principaux utilisateurs.

Le Conseil National de Statistique (CNS) est composé de 32 membres représentant les administrations et institutions publiques, les associations à caractère syndical et professionnel, les associations à caractère économique, social, scientifique et culturel, les Universités et des personnalités dont la compétence est avérée en la matière. Le Conseil dispose d'un secrétariat technique, assuré par l'ONS, d'un bureau de 7 membres et de 3 commissions spécialisées et a pour mission de formuler des avis et des recommandations sur la politique nationale d'information statistique.

L'Office National des Statistiques (ONS) est l'institution centrale des statistiques. Ces missions consistent essentiellement à produire et diffuser des informations statistiques fiables, régulières et adaptées aux besoins des agents économiques et sociaux. Il assure la disponibilité régulière des données et analyses statistiques et des études économiques nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique économique et sociale des pouvoirs publics. L'Office National des Statistiques, dont les missions sont aussi de promouvoir et d'animer le système national statistique, de coordonner pour le compte du CNS les travaux statistiques, d'élaborer et diffuser les principaux indicateurs économiques et sociaux, d'élaborer et proposer au CNS, pour avis, les règles et instruments techniques en matière de normalisation et de méthodologie,

d'étudier et gérer pour le compte du CNS les demandes de visas statistiques, de tenir et mettre à jour le Répertoire National des Agents Economiques auxquels est attribué le Numéro d'Identification Statistique (NIS).

L'ONS coordonne également l'ensemble des activités statistiques, émanant des différents organes publics et privés et élabore les statistiques, indices, indicateurs de l'économie nationale ainsi que les comptes de la nation.

Les autres organismes de la statistique sont les services statistiques des administrations centrales, des collectivités territoriales, les organes publics et privés spécialisés y compris les institutions de sondage statistiques. Ils contribuent, chacun dans son domaine de compétence, à la mise en œuvre du programme national des travaux statistiques.

Les Organes décentralisés et/ou spécialisés de statistiques : services statistiques des Ministères, services statistiques des Collectivités Locales, Institutions publiques et privées d'analyse et de recherche en matière statistique, les Universités couvrent un large faisceau d'institutions plus ou moins bien développées.

Dans ce domaine, le rôle du donneur d'ordres est essentiel. Le fait que les principaux instruments de normalisation statistique comme les nomenclatures, les codes et les fichiers sont toujours en désespérance malgré des efforts considérables déployés montre à la fois les rigidités du système et surtout son manque d'efficacité qui fait perdre de nombreuses opportunités de convergence.

L'unité et la cohérence d'un système d'information ne tiennent que par rapport aux instruments de normalisation qui permettent d'établir un système d'étalonnage et de mesure qui autorise les agrégations et les comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Notre système d'information économique et social se caractérise actuellement par d'importantes insuffisances par rapport à ce qu'il doit être, en référence aux

évolutions enregistrées dans la plupart des pays de même niveau de développement. Ces insuffisances sont étendues à plusieurs domaines :

- Insuffisances sur le plan normatif, en enregistrant des retards importants dans les domaines des nomenclatures, de la mise à jour des fichiers et des cadres de synthèse statistique (système agrégé de comptabilité nationale),
- insuffisances des réseaux de collecte de l'information, que ce soit à travers les enquêtes qui ont vu leur importance diminuer par les coupes budgétaires, l'inexistence de bases de données fiables et l'insuffisante coordination des systèmes de collecte, depuis le démantèlement du système national de planification ou simplement en raison des difficultés de transition de nos entreprises et de l'incidence du terrorisme.
- Insuffisance des travaux d'analyse, de consolidation et de synthèse de l'information qui, par ce fait, devient de peu d'intérêt et de faible niveau de pertinence (en termes de données brutes par rapport aux alternatives des banques et bases de données, des mises en réseaux, de l'analyse prévisionnelle et de la modélisation).

La mesure de nombre de variables économiques et sociales pose encore le problème de dénombrement et de précision.

En effet, la collecte statistique a fait obstacle à un effort sérieux de normalisation et d'homogénéisation des conceptions, méthodes et procédures et a conduit à une production d'informations statistiques, économiques et sociales, quantitativement insuffisantes et qualitativement peu fiables.

De plus, sa diffusion irrégulière très restreinte et sélective en a limité la portée et l'efficacité, notamment pour l'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, plusieurs indicateurs et indices sont élaborés périodiquement, mais selon des normes et un mode de calcul et de construction inconnus des principaux utilisateurs et leur degré de précision a été insuffisant à faciliter leur interprétation. Cela est valable pour la population active, l'emploi, le taux de chômage....

Beaucoup reste à faire dans la profession, tant au niveau de la formation qu'à celui de l'acquisition de nouvelles technologies et d'infrastructures adaptées.

1.1.2- L'information de gestion

L'information de gestion couvre un champ d'expression de plus en plus large et se situe au double plan micro-économique et meso-économique couvrant à la fois les activités de l'entreprise au sens général et le niveau sectoriel d'expression des politiques. L'information en provenance et en direction de l'entreprise (output de gestion et information de programmation) sous ses différentes formes garde une place privilégiée dans le système national d'information.

La capacité d'anticipation est devenue l'un des principaux facteurs de prise de décision. Elle s'appuie sur les nouveaux moyens d'information et de communication qui sont mondialisés (réseau Internet). Elle se structure autour de réseaux internationaux de partenariats et de relations. Les horizons prévisionnels s'élargissent en même temps qu'ils se diversifient, et, l'entreprise compétitive (au sens de la concurrence internationale), doit être en mesure de faire face à des défis permanents, sous peine de voir son marché disparaître, faute de n'avoir su réinventer, son devenir.

A l'exemple des autres pays, les problèmes et les défis posés à l'entreprise algérienne prennent une dimension qui situe son existence dans une problématique nouvelle. Cette problématique se traite en utilisant des méthodes et des techniques nouvelles en évolution constante et auxquelles elles doivent accéder. Elle consiste à maîtriser les outils nouveaux utilisables en matière de politique économique.

Dans cet ordre d'idées, on ne peut que constater l'indigence des informations et des sources d'information des entreprises.

L'information en provenance de l'entreprise est traversée par de multiples contraintes. Parmi les récurrences fortes, on peut souligner :

- l'absence de comptabilité analytique et de maîtrise des coûts ;
- l'inadaptation du plan comptable national ;
- le caractère problématique de la reddition légale des comptes ;
- des outputs de gestion peu utilisables en raison de références matricielles ; diverses et variées et des discontinuités observées dans les processus de gestion et de tenue des comptes et des inventaires.

Pour ce qui est de la typologie des informations en direction de l'entreprise, la référence peut être faite à l'entreprise en tant qu'entité utilisatrice. Confrontée à une concurrence (nationale et internationale) de plus en plus vive, l'entreprise, pour simplement survivre, est appelée à concevoir et mettre en œuvre des stratégies sans cesse renouvelées qui doivent déboucher sur :

- l'amélioration des produits existants,
- la création de nouveaux produits,
- la modernisation de l'outil de production,
- des choix d'orientations nouvelles,
- l'ouverture à de nouveaux marchés, etc.

Pour décider et conduire ces opérations, l'entreprise a besoin d'informations scientifiques et techniques, économiques, commerciales et industrielles. L'entreprise est aussi une organisation qui baigne dans un environnement socioculturel, source d'opportunités mais aussi de contraintes et de menaces. Pour s'y mouvoir avec profit, l'entreprise a besoin d'informations socioculturelles et juridiques. Ce qui vaut pour l'entreprise l'est également pour les autres agents économiques et sociaux, les organisations en général et les institutions de l'Etat.

L'entreprise nouvelle est de plus en plus « capitalistique », c'est-à-dire qu'elle « consomme » un volume croissant d'investissements. Pour répondre à ses besoins en capitaux, il est impératif pour elle d'être en mesure d'accéder à des nouvelles sources internationales de capitaux (institutions étrangères, investisseurs, institutions financières internationales, marché international des

capitaux), pour financer les biens et services d'investissement payables en devises fortes.

1.1.3- Les circuits administratifs

Les missions des administrations centrales et locales dans le domaine de l'information économique et sociale ont été souvent discontinues. Les réformes mises en oeuvre dans ce domaine ont tenté d'apporter plus de rationalité avec un recentrage des activités et la mise en place d'espaces intermédiaires chargés du développement de l'information sectorielle et de l'information régionale.

S'agissant de l'information régionale, la déclinaison au niveau territorial des missions centrales a été accompagnée d'activités de collecte de l'information et les structures déconcentrées ont été conduites, pour le compte de leurs administrations centrales respectives, à mettre en place un réseau de collecte et de traitement de l'information (la DPAT jouant un rôle de coordination et de centralisation des données à des fins de programmation budgétaire).

La mise en place d'espaces intermédiaires a souffert des contraintes budgétaires ces dernières années. Certains des EPA et des EPIC qui avaient en charge l'information sectorielle ont été dissous.

Les circuits administratifs de collecte, qui apportent une contribution utile en termes d'information, connaissent de nombreuses limites à leur expansion dès lors qu'ils sont contraints par un encadrement technique insuffisant, des moyens de collecte dérisoires et souvent l'absence de supports normalisés de collecte.

Pour importante et stratégique que soit l'information économique et sociale et pour acquis que soit le caractère régalien et de service public de la statistique, il est important de créer, au voisinage des secteurs, des espaces intermédiaires de collecte, de traitement et de synthèse de l'information statistique en la forme d'observatoires (observatoires régionaux, observatoire social, observatoire

international pour la veille stratégique, observatoire des marchés,...) ou d'instituts segmentés de façon thématique, chargés de l'analyse de l'information et de la gestion des ressources y afférentes (institut de démographie, institut du travail, institut de la formation professionnelle et de l'emploi,...)

L'action de l'ONS –via le Conseil National de la Statistique- en termes de couverture et d'encadrement technique au niveau régional par une habilitation institutionnelle dans les domaines de la coordination des programmes de travaux statistique et de normalisation technique et conceptuelle y afférents, reste encore livrée aux contraintes organisationnelles et financières.

Enfin, l'absence de centres spécialisés dans le domaine de la prévision économique et de centres et des activités de prospective constituent une insuffisance grave. Cette absence de visibilité sur le court et le long termes posent de multiples problèmes aussi bien au niveau des choix stratégiques que des processus de régulation dont un des effets est de remettre en question les critères d'allocation des ressources et l'efficacité des dépenses publiques.

1.1.4- NTIC et médias

Le développement prodigieux que connaissent les moyens d'information à la faveur du pluralisme, notamment la presse écrite, comme instrument de diffusion et de propagation des messages économiques, politiques, culturels, idéologiques, scientifiques et techniques, conjugué à la montée des besoins sociaux et les exigences de la société algérienne, montre encore plus la nécessité de développer le secteur de l'audiovisuel et de la presse écrite en tant que support de communication, notamment sociale, qui joue un rôle important dans la cohésion et l'unité nationale. Ces préoccupations sont accentuées de nos jours par les enjeux géostratégiques de portée internationale.

Le phénomène de mondialisation de l'économie, de l'information, de la communication de la culture et des divers aspects de la vie, est engendré par les processus qu'a connus l'économie mondiale, et les transformations profondes de l'ordre mondial durant les deux derniers décennies du vingtième siècle, il

n'en demeure pas moins que la révolution scientifique et technologique et les progrès remarquables des systèmes de télécommunication et des prestations de service que procure l'information, ont tant contribué à consacrer la mondialisation et en faire un fait accompli tant économique et politique qu'idéologique et culturel.

Consciente de ces défis que l'Algérie devra affronter, la directive présidentielle N°17 du 13 novembre 1997 est venue pour identifier les principales actions à mener pour parachever les réformes entreprises dans le secteur de la communication pour favoriser une concrétisation plus grande du droit du citoyen à l'information. Ainsi, au niveau des rapports entre les citoyens avec ces institutions, on peut citer au moins deux importantes recommandations :

- L'ouverture des médias sur la société pour en faire connaître les préoccupations à travers des actions de proximité en direction de tous les secteurs de la société.
- La réorganisation de la communication institutionnelle, entendue au sens de la production et de la diffusion du message de l'Etat à l'intention des citoyens, et la mise en relation interactive et transparente de ces derniers avec les institutions nationales, régionales et locales concernées.

La priorité accordée au cours des périodes précédentes, au développement d'un réseau national de couverture radiophonique et télévisuelle, a permis d'atteindre des taux de couverture de l'ordre de 96% de la population.

Le lancement depuis 1993 d'un programme de stations de radios locales publiques en F.M. a permis de disposer à fin 2002 de 24 stations opérationnelles (dont 03 stations radios à caractère thématique).

En matière de production audiovisuelle, l'effort d'investissement n'a pas permis un développement conséquent des infrastructures de production, ce

qui explique les faibles productions enregistrées dans ce domaine tant au plan de la qualité que de la quantité.

On notera également qu'en dépit des dispositions de la loi 90-07 du 03/04/1990 relative à l'information, aucune station T.V. ou radio privée n'a vu le jour. Les demandes formulées se heurtent à l'absence de dispositions juridiques.

La presse écrite a connu de nombreuses perturbations, en termes de publication, mais tend actuellement à se stabiliser. Le nombre de publications est, au moment où ce document a été écrit, de 150 titres dont 42 quotidiens, dont 6 titres publics.

Dans ce domaine, le nombre des tirages est passé de 800 000 exemplaires/jour en 1988 à 1.700.000 exemplaires/jour en 2002, soit 55 journaux pour mille habitants contre 34 en 1988. Malgré cette importante amélioration, le ratio de 100 journaux pour mille habitants tel que fixé à l'horizon 2000 dans la carte de la diffusion de la presse écrite est loin d'être atteint.

Cependant, et en dépit du développement qu'a connu ce secteur il est enregistré :

- des insuffisances en matière de prise en charge des besoins en informations spécialisées ;
- l'existence de perturbations « chroniques » du système de téléimpression (vétusté des équipements) et dans le réseau de diffusion (notamment dans le Grand Sud) où des régions entières ne reçoivent pas de presse écrite. A cet égard, la constitution de deux noyaux d'impression dans le Sud du pays a été programmée.

L'application des dispositions de la loi 90-07 du 3/04/1990 relative à l'information a introduit le principe de :

- libéralisation du champ médiatique avec la création du Conseil National de l'Audiovisuel en tant que structure d'appui aux décisions des pouvoirs publics et du Conseil Supérieur de l'Information en tant qu'institution indépendante garante du pluralisme.
- distribution des fréquences dans le secteur de l'Audiovisuel et, pour la presse écrite, la séparation des titres et organes d'information et des activités d'impression et de messagerie.

La nouvelle configuration du secteur de la presse se caractérise par l'existence de 6 sociétés d'impression dont 5 sociétés publiques et une société privée et d'un organisme dénommé «Maison de la presse», chargé de gérer les moyens matériels et infrastructurels mis à la disposition de la presse privée.

Dans le secteur de l'audiovisuel, l'organisation issue de la restructuration de l'ex. R.T.A. en quatre entreprises (Télévision - Radio -Diffusion -Production) avec le statut d' E.P.I.C., bien qu'elle n'ait pas donné les résultats escomptés, est maintenue. On note toutefois la dissolution du Conseil Supérieur de l'Information en 1993, suite à un changement institutionnel, et celle de l'Entreprise Nationale de Production Audiovisuelle (ENPA) en 1999.

Le développement de la communication, de l'information et de la culture est inséparable de celui des télécommunications qui sont parmi les infrastructures techniques fondamentales structurantes de la société. Ainsi, dans cette étape de transition économique et sociale, les télécommunications, au sens large du terme (informatique, audiovisuel, électronique), revêtent une importance grandissante notamment au regard des besoins en matière de :

- sécurité et de souveraineté
- solidarité nationale
- consolidation du droit de l'information et de la communication
- approfondissement et d'extension de la démocratie notamment à travers l'exercice du droit à l'information et à la communication

- insertion de notre économie dans la nouvelle division internationale du travail et du réseau national au sein des réseaux internationaux.

Le diagnostic élaboré récemment fait ressortir la nécessité impérieuse de définir une stratégie globale du développement du secteur des télécommunications intégrant les dimensions services et industrie.

L'analyse de la situation actuelle du réseau des télécommunications fait ressortir une forte demande de téléphonie fixe en attente des entreprises et des ménages avoisinant le chiffre de près de un million avec des délais de raccordement qui sont de l'ordre de sept (07) ans.

L'Algérie a rarement investi plus de 0,5% du PIB dans les télécommunications, alors qu'il est admis qu'un réseau en phase de croissance exige l'investissement d'un minimum de 1,5% du PIB. Par ailleurs, les services offerts aux usagers du réseau des télécommunications restent faibles notamment aux plans qualitatif et quantitatif et à l'exception des services de base que sont le téléphone, le fax et le télex, les nouveaux services et en particulier ceux destinés à la communication d'entreprise sont très peu développés.

Dans l'environnement économique et social du pays, la poste et les télécommunications revêtent, entre autres, une importance capitale dans les domaines de la sécurité et de la souveraineté, de la consolidation du droit de l'information et de la communication. Avec 14 millions de clients environ, elles restent l'un des services publics les plus sollicités.

Malgré l'importance des sommes investies en priorité dans l'accroissement de la densité téléphonique, eu égard à l'étendue du territoire, le secteur n'est pas encore parvenu à une couverture satisfaisante de la demande sociale et de celle des différents secteurs de l'économie. La téléphonie mobile fait des progrès remarquables ces dernières années avec l'ouverture au secteur privé du champ.

Par ailleurs, les systèmes d'informations basés sur les nouvelles techniques de télécommunications (relais et réseaux télématiques, systèmes informatiques, banques et bases de données, services internet, ...) accusent un retard également important dans leur développement, à la fois en termes de niveau et de densité des flux.

Aussi, la notion du développement liée à la production des équipements n'est plus de mise, seule " l'économie de l'intelligence", qui s'identifie, notamment à la maîtrise du logiciel, compte aujourd'hui.

Propriétés des TIC

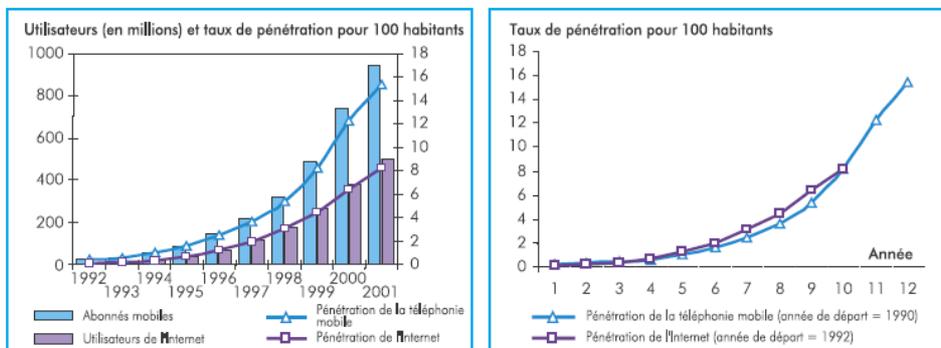
1.- Complexe et coûteuse à produire. Très facile et peu coûteuse à reproduire.
Cela implique :

a.- Dès lors que l'investissement initial est amorti, la diffusion et la vente est très lucrative. Exemple : Google a aujourd'hui une marge opérationnelle supérieure à 30%.

b.- La copie illégale ne présente dès lors aucune difficulté. La vente et la diffusion par le réseau accentue et amplifie cet aspect.

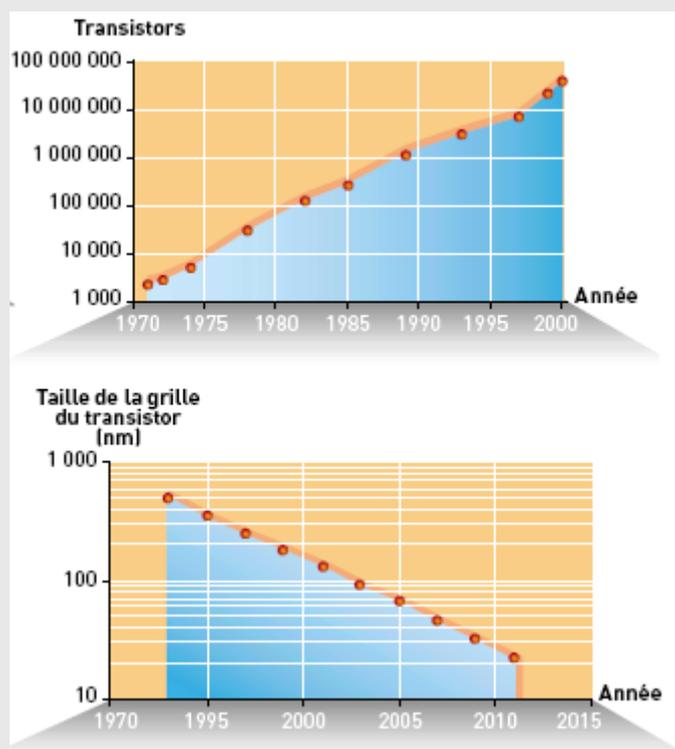
2.- Explosion quantitative.

Abonnés mobiles numériques et utilisateurs de l'Internet (en millions) et taux de pénétration (pour 100 habitants), dans le monde entier



Source: Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications dans le monde.

- Cette explosion s'observe aussi bien dans le domaine « hard » (loi de Moore et raccourcissement des cycles technologiques) que dans le domaine « soft » (complexité et performance des langages et des logiciels). Inversement, les coûts s'effondrent. Ex : Pour fabriquer un million de transistors intégrés, il fallait en 1973 76 000 euros. Il n'en coûte plus en 2004 que 0,06 euros.
- Les externalités de réseau amplifient l'explosion quantitative.



1.2- Principaux dysfonctionnements relevés

Il y a manifestement beaucoup de progrès qui ont été accomplis mais les insuffisances deviennent structurelles en soulignant les logiques centrifuges qui

se sont développées à la faveur des systèmes d'appareils. Il importe de comprendre les insuffisances du système d'information en dépit des efforts de promotion et de valorisation dont il a fait l'objet et de rechercher quelque explication logique aux multiples dysfonctionnements qui l'affectent.

Il est clairement apparu, à l'occasion des auditions d'un nombre significatif d'Administrations et d'organismes, que la prise de conscience du gap existait. Le manque de moyens en hommes et en matériels est d'autant plus durement ressenti qu'il se combine négativement avec l'absence de clarté dans les orientations et un manque de détermination des décideurs publics. Dans tous les cas, les statuts des organismes et ceux du personnel sont dans un large décalage par rapport aux demandes qui sont exprimées. Ce secteur, comme beaucoup d'autres, n'arrive plus à recruter les compétences qui lui sont nécessaires et continue à perdre des talents qui changent de métier ou, plus grave, s'expatrient. Il en résulte, malgré les efforts souvent méritoires qui sont faits, un décalage grandissant avec les problèmes actuellement pris en charge et la capacité de les traiter dans des délais raisonnables avec une extension considérable des déficits.

De façon générale, on peut relever que l'information produite est insuffisante aux regards des critères fondamentaux suivants :

- la fiabilité,
- la couverture et l'étendue,
- la pertinence,
- la convergence.

La régression enregistrée ces dernières années dans un certain nombre de domaines de l'information économique et sociale s'explique à la fois par l'extension du champ de l'informel, l'insuffisance des espaces intermédiaires spécialisés mais aussi par les discontinuités observées dans la codification des relations entre les administrations centrales, les collectivités déconcentrées, les établissements publics et les autres agents économiques que sont les entreprises et les institutions financières dans la production de l'information.

Si le système d'information s'est développé à la faveur d'une unicité d'approche qui tient de la centralisation des processus décisionnels et d'allocation des ressources, les évolutions enregistrées indiquent un affaissement qui n'a pas été remplacé par de nouvelles doctrines, configurations, instruments et méthodologies.

Les retards structurels enregistrés par le système font qu'il lui faut plusieurs années pour se mettre à niveau par rapport aux attentes qu'elles soient économiques ou sociales ou qu'elles émanent des autorités, des partenaires économiques et sociaux ou simplement de citoyens.

Le travail d'évaluation n'a pas toujours été un objectif atteint dans la mesure où les circuits existants n'ont pas permis, la plupart du temps, de disposer des informations nécessaires au moment et au niveau souhaités. En outre, la qualité dans l'élaboration et l'analyse de certains indicateurs s'est peu à peu détériorée pour ne plus être significative.

1.2.1- Les termes du débat national sur le SNI : le point de vue des utilisateurs, des producteurs et des professionnels de l'information

L'écoute des organismes producteurs et utilisateurs et des professionnels de l'information a permis de recueillir le point de vue des utilisateurs, l'avis des professionnels et la réponse des organismes producteurs.

a) Le point de vue des utilisateurs

Les utilisateurs sont catégoriques pour souligner tout d'abord que le système pêche par son organisation et son fonctionnement inefficaces et ensuite qu'il ne joue pas pleinement son rôle de serveur d'information, devant rendre celle-ci disponible, où il faut, quand il faut et comme il faut.

Les producteurs de l'information ignorent parfois les besoins des utilisateurs (tant quantitatifs que qualitatifs). Ainsi, on constate, au niveau des organismes chargés de promouvoir l'investissement, l'absence d'un réseau qui réunirait des

institutions consulaires, comme les chambres de commerce, les collectivités territoriales, les organismes spécifiques (unions patronales, centres d'affaires), les centres de formation et les professions libérales (bureaux de conseil et les banques) qui accueillerait, informerait et orienterait les futurs créateurs d'entreprises, gratuitement. Ce serait une véritable source d'information pour le porteur du projet. Il est parfaitement superfétatoire de souligner l'importance d'une banque de données sur les opportunités d'investissement à ce niveau.

D'un autre côté, les chercheurs et les spécialistes en économie appliquée déplorent non seulement l'absence de longues séries statistiques relatives à plusieurs variables jugées d'intérêt, mais aussi le retard, l'irrégularité et l'insuffisance qui caractérisent la production et la publication des tableaux statistiques (Tableaux Entrées/Sorties (TES), Tableaux Economique d'Ensemble (TEE), Tableaux des Opérations Financières (TOF)...). En effet, l'ONS a publié les TEE couvrant la période 1974-1987 (et tout récemment, ceux de 1989-2001) et le TOF, pour la seule année de 1969. Quant à la comptabilité satellite, nécessaire pour étudier en profondeur un domaine particulier (protection sociale, santé, éducation, environnement, transports, informatique, logement, tourisme, télécommunications, recherche, etc...), elle n'a jamais été envisagée sérieusement :

- ⇒ L'information statistique n'est pas produite ni diffusée à des périodicités assez rapprochées (pour être pertinente). A titre d'exemple, nous sommes en 2004 alors que les résultats de l'enquête sur la consommation, réalisée en 2000, ne sont pas encore publiés.
- ⇒ Les indicateurs sont souvent communiqués, sans mention de la méthode qui a servi à leur calcul et, souvent, trop tard pour être exploités.
- ⇒ Une absence totale de données sur la répartition et la distribution des revenus et des salaires. Les quelques enquêtes menées se fondent sur des définitions dépassées notamment le salaire moyen, inhérent au SGT, alors que les salaires d'aujourd'hui sont déterminées dans le cadre de conventions collectives.

⇒ Les perspectives chiffrées de l'économie n'existent pas, ce qui laisse supposer que notre économie navigue « à vue ».

De plus, on peut noter l'insuffisance de données statistiques sur une longue période. Cette insuffisance est d'autant plus ressentie qu'elle devient un handicap à la bonne conduite d'un travail de modélisation. La tendance de plus en plus marquée à l'université, à utiliser, dans les travaux d'analyse économique et économétrique, y compris dans les travaux de recherche, des données macro-comptables algériennes élaborées sous d'autres cieux, s'explique par le fait que la mise à disposition de celles produites par les organismes nationaux accuse un grand retard.

Dès lors, l'élaboration de bases de données statistiques relatives aux sphères économiques et sociales devient primordiale.

La restructuration des entreprises algériennes pour leur mise à niveau est une exigence essentielle de la politique économique. Elle reste l'instrument le plus important d'inflexion de l'économie sur les plans conjoncturel, structurel et d'adaptation des structures et des techniques d'investissement et de gestion.

b) L'avis des professionnels

L'avis des professionnels est tranché : le management du système national d'information ne prend pas en ligne de compte toutes les informations pour faire fonctionner un système de décision propre à une économie de marché. A cela, ils ajoutent :

- l'asymétrie de l'information, qui est un facteur de rente et participe à la fuite des cerveaux, dans la mesure où ces derniers n'ont guère de chance d'être reconnus dans leur pays et appréciés à leur juste valeur.
- La faible valorisation des professionnels de l'information malgré leur apport considérable dans la mise en place des infrastructures et des réseaux (télécommunications, informatique) qu'il convient de valoriser dans la mesure où on constate un grand retard dans l'introduction des nouvelles technologies.

Au plan managérial, le système d'offre manque cruellement d'information, de communication, de management et d'audit qui lui permet, en permanence, de connaître, de maîtriser et d'agir sur la structure de ses coûts et le schéma de ses rentabilités. Le retard dans la maîtrise des logiques d'organisation et des logiques de marché est un handicap décisif pour sa mise à niveau compétitive.

Cette situation est aggravée par une utilisation inadéquate de l'outil informatique et un manque de rationalité dans la gestion. Les instruments de travail n'existent même pas, de même le livre de procédures et méthodes utilisées dans la plupart des organisations.

Cela est aussi vrai pour l'administration où on constate une connaissance insuffisante des domaines et fonctions dont on a la responsabilité ainsi qu'un manque de suivi et d'évaluation de l'activité.

On reste aussi inquiet de constater la place très négligeable réservée à tous les échelons de responsabilité aux fonctions d'étude, de prévision et de prospective. En effet, pour ne citer qu'un aspect, la fonction prévision occupe une très faible place dans l'entreprise algérienne (de même que dans l'Administration économique), quand on sait l'absence d'études de marché dans tous ses segments, et la méconnaissance de la demande qui lui est adressée pour ses différents produits et services ainsi que l'impact financier résultant de l'écart positif (coût de stockage) ou négatif (manque à gagner) entre l'offre prévue et la demande exprimée.

L'absence de modèles macro-économiques pour le court terme et à moyen et long terme et de modèles explicatifs et de simulation pour le calcul d'impact de mesures de politique économique, à même d'augmenter la performance du processus de décision représente une des causes de l'inefficacité des politiques économiques et nuit à la visibilité de l'économie.

A cela, il faut ajouter :

- une rare utilisation de systèmes d'aide à la décision ;
- une préoccupation secondaire concernant la recherche et la maîtrise de l'information sur l'environnement de l'entreprise ;
- une utilisation limitée des moyens de communication.

Concernant l'information et l'entreprise algérienne, et selon la synthèse des travaux de la rencontre ONS-Entreprises, il ressort que certaines entreprises consultées disposent d'une base de systèmes spécialisés (commercial, technique, comptable et financier) ; mais qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer ces systèmes, dont les insuffisances sont d'ordre structurel.

Le système d'information en vigueur répond aux besoins du modèle de planification centralisée et non pas à l'économie de marché. Des insuffisances apparaissent dans la transmission des informations entre les unités opérationnelles et l'unité fonctionnelle, en particulier, lorsque celle-ci n'a pas de représentativité hiérarchique. Dans ce sens, la création d'unités nouvelles et les opérations de réorganisation des directions techniques sont déstabilisantes pour l'entreprise car cela occasionne une plus grande disparité dans la collecte et la circulation de l'information (les circuits ne sont pas réétudiés), alors que le personnel nouvellement recruté est souvent non qualifié. Les insuffisances suivantes ont été en outre, notées :

- longueur des circuits de cheminement de l'information qui multiplie les risques d'erreur et allonge les délais de transmission,
- désorganisation de certaines structures qui entraîne la disparition de certains documents ou informations jugés inutiles,
- appréciation négative de la nature du travail statistique qui entraîne une démotivation du personnel assigné à ces tâches,
- inexistence d'une terminologie normalisée englobant des définitions et concepts uniformes pour l'ensemble des structures de l'entreprise,

- absence de feed-back (retour d'information) vers les unités opérationnelles sous forme de check-list ou autre.

Absence d'une stratégie de la communication :

La problématique en contexte algérien ne dépasse guère le niveau élémentaire de l'expression écrite ou orale et l'acte de communiquer s'atrophie pour être la simple faculté d'expression écrite ou verbale, basée sur une sous-utilisation ou une sur-utilisation du potentiel linguistique.

Au plan de la communication, on constate un cloisonnement étanche ne permettant que de faibles échanges entre les composantes du SNI. Les différents flux autonomes d'information sont opaques les uns pour les autres.

La raison de cet enclavement est donnée par PHILIPPE LORINO dans son ouvrage « L'Economiste et le Manager », quand il affirme « Les trois sommets du triangle déterminant la vie économique et sociale nationale, constitués par les « managers d'entreprise », les « managers politiques » et les économistes, ne font pas grand chose pour se rapprocher les uns des autres :

- Les premiers, parce qu'ils n'ont pas les moyens conceptuels,
- les seconds, parce qu'ils défendent leur droit à l'arbitraire, et dont les décisions relèveraient du choix discrétionnaire et n'auraient nul besoin d'être justifiées,
- les derniers, arguant que la pratique managériale en général est en Algérie trop « empirique et donc incompatible avec des conceptions scientifiques ».

On constate également le manque d'ouverture et de transparence et l'absence d'une culture de l'information. Les conséquences d'une telle attitude sont de fausser, tant au niveau micro-économique que macro-économique, l'évaluation qui, à son tour, affecte la qualité du pilotage.

Les niveaux impliquant des systèmes élaborés de transmission et d'échanges d'informations, ou intégrant fortement les systèmes de communication et de décision sont pratiquement des chantiers à ouvrir.

Parmi ces derniers, il y a les mesures à même de faire évoluer le statut de l'information à la lumière de l'évolution récente des conditions politiques et sociales, de façon générale, et des possibilités offertes par la technologie moderne, de façon particulière. Car, s'il est vrai que le système d'information et de communication est sous-tendu par une dimension culturelle, il n'en demeure pas moins qu'il est lié aussi et surtout au système politique, économique et social mis en place.

La Presse, comme un vecteur d'opinion, ne contribue que faiblement à informer le citoyen sur les affaires qui le concernent (souvent, la rumeur prend directement le dessus). Les relations administrations-administrés ne font pas l'objet d'une rubrique permanente.

La Presse ne respecte pas toujours les avis contradictoires et se lance souvent dans la publication d'une information sans en vérifier l'authenticité. Les titres ont, de plus, besoin de se doter d'un statut rédactionnel pour donner aux rédacteurs plus d'autonomie par rapport à l'éditeur.

D'un autre côté, les journalistes ont besoin de se spécialiser dans les différents métiers que nécessite la profession pour commenter dans les règles de l'art tous les événements qui peuvent survenir dans l'actualité et qui intéressent le grand public.

Dans tous les cas, les statuts des organismes avec ceux du personnel sont dans un large décalage par rapport aux demandes qui sont exprimées.

Il en résulte, malgré les efforts souvent méritoires qui sont faits, un décalage grandissant avec les problèmes actuellement traités et la capacité de les traiter dans des délais raisonnables.

c) La réponse des organismes producteurs

Les critiques adressées à l'endroit de ces organismes apparaissent objectives, mais il reste que les utilisateurs ne font pas connaître de façon précise leur demande d'information. En effet, le champ est extrêmement large dans la mesure où, quelque soit le thème étudié, il se rattache au système national d'information (SNI).

D'un autre côté, l'absence d'un donneur d'ordre, à même d'impulser une nouvelle dynamique à l'information est fortement soulignée. Le système reste livré à lui-même de façon erratique.

Concernant le retard pris dans la publication de certains documents de synthèse (notamment, tableaux TES, TEE, ...), il n'y a souvent rien qui permette d'agrèger, à temps, les différentes sources des données, dans la mesure où il existe des segments plus avancés que d'autres et qui ne permettent, selon l'approche systémique, que de progresser qu'à la vitesse du segment le plus lent.

De plus, on constate :

- que les organes de production manquent de moyens humains et financiers ;
- une lourdeur des procédures réglementaires et une non adaptation aux processus de conduite des travaux statistiques ;
- un Turn Over très élevé dans le corps des statisticiens ;
- un taux de réponse très faible dans les enquêtes auprès des entreprises, notamment les PME/PMI dont la peur du contrôle freine la communication de leurs informations.
- des difficultés à assurer une bonne coordination des travaux statistiques.

En outre, les données primaires recueillies auprès des administrations centrales et locales et des entreprises ne permettent pas toujours d'élaborer des statistiques fiables et pertinentes .

1.2.2. Limites des informations produites

De nombreuses limites de l'information produites sont ainsi constatées à plusieurs niveaux des structures de collecte.

- Des administrations centrales :

A ce niveau, on peut noter l'absence de normes ainsi que la faiblesse des services statistiques avec des circuits d'informations multiples. A cet égard, le Conseil National de la Statistique, créé pour dynamiser ce secteur et mis en veilleuse depuis 1997, devrait être réactivé pour apporter les changements salvateurs à ce secteur qui reste caractérisé par l'unicité et la polarisation de l'information.

En outre, malgré des intérêts communs entre différents secteurs d'activité, on a très peu développé la concertation intersectorielle, ni une coordination interministérielle pour une utilisation plus étendue de l'information.

Le système administratif, divisé verticalement, est la structure de base de la bureaucratie ; il détermine la division des responsabilités au sein du gouvernement. Ce système a ses inconvénients et ses avantages. Un des inconvénients est qu'il nourrit l'idée que le recueil, l'utilisation et la sauvegarde des informations devraient se faire à l'intérieur de chacune des organisations divisées verticalement. Cette conception constitue un grand obstacle à l'utilisation des informations au-delà des limites de l'organisation.

Il y a ainsi différents systèmes qui ne sont pas articulés ou qui sont dotés de logiques centrifuges.

Les ministères (et les agences) accusent un retard préjudiciable pour constituer des banques de données pour gérer leurs activités et les fonctions des systèmes d'informations administratives ne s'améliorent pas rapidement, en dépit des capacités des ordinateurs et du développement de la technologie d'interconnexion à travers des réseaux de communication et du perfectionnement rapide des logiciels (software).

Les banques de données ne sont pas encore perçues comme des outils indispensables à une conduite efficace des activités administratives, aux politiques de prises de décision adéquates et à une meilleure qualité des services rendus aux citoyens. A cet égard, on cite la difficulté d'obtenir une bonne coordination statistique. L'absence de coordination et de coopération entre les différentes parties prenantes à l'élaboration du SNI porte de graves préjudices à la cohérence, à l'intégrité et à l'efficacité du système.

L'évaluation vise à déterminer le niveau global du développement économique et social par rapport aux objectifs arrêtés :

- établir des bilans de conjoncture et assurer le suivi périodique des plans ;
- mettre en évidence les disparités internes et les déséquilibres structurels ainsi que leurs évolutions prévisibles ;
- suivre l'état d'avancement des réformes.

- Des Wilayate :

Les missions de développement de l'information dont ont été investies ces structures locales n'ont été prises en charge que partiellement. La production statistique faite par les DPAT et les autres directions de l'exécutif reste fortement influencée par les questions de normes et de paramètres qui réduisent l'homogénéité et la cohérence des données et les possibilités d'agrégation des données. De plus, ces structures n'ont pris en charge que partiellement les missions de développement de l'information dont elles ont été investies car il ne peut pas moins s'agir que :

- d'élaborer un outil d'évaluation et d'appréciation du niveau de développement économique de la Wilaya et la mise au point de circuits permanents d'information ;
- de mettre au point de mécanismes et de circuits d'information et de la périodicité de son élaboration sur la base de définition d'indices synthétiques, doit permettre de s'interroger sur la dynamique du développement dans un contexte de décentralisation.

On constate de plus en plus, une tendance au développement de relations informelles sans support méthodologique et technique codifié et approprié qui pose de multiples problèmes d'autorité et de contrôle au niveau technique et hiérarchique.

- Des entreprises

Les différentes restructurations de l'entreprise algériennes qui sont intervenues en 1988 avec la mise en place de la GSE en 1974 et du SGT en 1978, de l'autonomie des entreprises en 1988 et de la mise en place du système de gestion des capitaux marchands de l'Etat en 1995 ont graduellement provoqué l'explosion du système d'information des entreprises. Même le SSSI (système d'information statistique du secteur industriel) n'a pas résisté à cette lame de fond.

Aujourd'hui, le calcul de l'indice de la production industrielle continue de susciter des polémiques entre les structures de statistiques industrielles (de l'ONS et de l'industrie) et les SGP (avant, les holdings).

Le paysage des entreprises a fondamentalement changé avec une prévalence marquée de l'informel dans les systèmes d'information. Le cas des entreprises privées s'explique par la prédominance des entreprises familiales de petite dimension (SARL, EURL, SCS, ...). Le cas du secteur public révèle une

atomisation des entreprises qui ne disposent pas, notamment dans le secteur des industries manufacturières, d'une surface de programmation consistante.

D'une façon générale, pour l'entreprise publique, force est de constater l'absence de support de l'information et de procédures écrites précisant les modalités de circulation et de classement des données. Le système comptable en vigueur reste incomplet par rapport aux normes réglementaires. Sa désuétude est unanimement reconnue.

De même, les procédures écrites de chaque fonction n'existent pas. Enfin, la distinction des fonctions n'est pas toujours faite en notant :

- l'insuffisance de l'organisation des systèmes d'information internes à l'entreprise (contrôle de gestion, prévision, maîtrise du marché ...) ;
- l'absence d'information sur l'environnement de l'entreprise (en termes commerciaux, écologiques, méso-économiques, stratégiques ou sous forme extensive) ;
- l'absence de prévision à court terme sur la demande (prévision de commandes et de stocks sur les prochains mois) ;

L'information en provenance des banques est précisément la plaie du système en Algérie. Les simples avis de crédit et de débit, comme les relevés de compte, ne sont fournis que par certaines banques. Les relevés le sont alors selon une périodicité peu satisfaisante et avec de longs délais. D'autres banques n'informent pas leurs clientèles des opérations enregistrées sur leurs comptes.

L'absence de systèmes d'information performants se ressent sur la qualité de leurs prestations au grand dam de leurs clients (saturation des capacités d'accueil, défaillance dans le contrôle et l'audit interne,...).

La défaillance des systèmes d'information, explique que les « Centrales » instituées par la Banque d'Algérie en référence à la loi monnaie et crédit (risques, impayés et bilans) ne soient pas encore efficaces.

D'un autre côté, l'information financière n'a pas été suffisamment développée pour asseoir une concurrence loyale, dans la mesure où cette dernière a besoin de marchés non contestables, où les centres de décision sont visibles et les stratégies d'acteurs lisibles. L'information légale, comptable et statistique est la pierre angulaire des systèmes financiers de marché.

Enfin, les organismes producteurs déplorent l'absence d'administrateurs de données, chargés au sein des Administrations, entreprises et autres organismes, de rendre disponible, aux niveaux interne et externe, l'information et de garantir une plus grande fiabilité aux données diffusées. A cet égard, peu d'entreprises, en dehors des administrations centrales et locales et des grands organismes et entreprises importants par leur taille, sont dotées d'un service statistique.

Cela rend plus difficile la collecte de données par l'ONS dans le cadre des enquêtes sectorielles (enquête Industrie, BTP,...).

Conclusion

Le système national d'information économique et social réunit un consensus contre lui, celui d'être décrié par l'ensemble des membres de la communauté. De plus en plus, la prise de conscience de l'importance de l'information et de la communication développe un regard critique et interrogateur sur le retard pris au niveau des différents dispositifs. Cette prise de conscience coïncide avec l'émergence d'une économie de profit et d'opportunités, par opposition à une économie de rente.

Le système national d'information ne peut pour le moment satisfaire ces exigences, pour de multiples raisons. Néanmoins, il y a lieu de croire que la masse critique est atteinte et qui doit conduire non pas à une évolution mais à une mutation du système, sous la pression de facteurs exogènes.

2- LES CAUSES DES DYSFONCTIONNEMENTS DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION

Tout système d'information, étant donné le rôle central qu'il joue dans la vie d'un pays, ne peut être crédible que s'il est permanent et continu. La protection et la conservation des données et des études essentielles devront faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités concernées, qu'elles soient économiques, politiques ou scientifiques.

Un nombre important de pays qui ont suivi le processus d'ouverture à l'économie mondiale fournit des modèles et des exemples pratiques. L'Algérie peut réunir les critères économiques, politiques et culturels qui lui permettraient de se hisser à ce niveau.

L'analyse du processus de passage du stade actuel à celui des pays émergents permet de considérer que ce passage est possible et que le processus doit être à tous les niveaux ouvert, transparent et informé de façon interactive.

Malheureusement, cette interactivité est contrainte par les pesanteurs du système d'information. Les explications de ces pesanteurs rejoignent celle de l'économie rentière. La confusion des causes produit une situation confortable pour les détenteurs des processus décisionnels. Dans le cas de l'économie algérienne, de nombreux dysfonctionnements persistent et trouvent une grande partie de leurs explications dans un système relationnel qui s'accommode des statu quo. Il faut avoir à l'esprit, dans ce sens, le caractère anachronique des dispositifs d'information, de communication et de prise de décision mais aussi le peu de progrès réalisés dans la modernisation des structures d'information et de communication.

Sans doute le poids de l'économie publique et de ses déterminants continue-t-il de régir les systèmes d'information ce qui constitue un échec aux politiques d'ouverture

Confrontés au problème du statut de l'information, il convient de se rappeler trois règles :

- L'approche systémique est dans un premier temps la condition nécessaire et suffisante à respecter pour bâtir une méthodologie de base.
- La cohérence est indispensable en stratégie, organisation et système d'information.
- Le système d'information génère, implicitement ou explicitement, des modifications des surfaces de pouvoir.

Dans ce sens et plus pragmatiquement, les causes des dysfonctionnements observés trouvent leurs explications aux quatre niveaux suivants :

- technique et instrumental,
- politique et de gouvernance,
- organisationnel avec des logiques centrifuges que développent les systèmes d'appareils,
- culturel et sociétal.

2.1- Les facteurs instrumentaux et techniques

Le débat est, à ce niveau, engagé sur le plan normatif et rejoint les critères de fiabilité et de transparence de l'information.

La mesure de nombre de variables économiques et sociales pose encore des problèmes de définition, de méthode et d'échantillonnage. Ainsi, plusieurs indicateurs et indices sont élaborés périodiquement, mais selon des normes et un mode de calcul et de construction inconnus des principaux utilisateurs et leur degré de précision ne facilite pas leur interprétation (cas de la population active, du taux de chômage, du taux de croissance économique, des équilibres comptables ressources-emplois, ...).

C'est le cas, par exemple, de la collecte des statistiques démographiques qui dans les formes de présentation statistique les plus simples (listes et balances démographiques locales) peuvent être suivies au jour le jour, au moins à l'échelon local. Pourtant, les auditions organisées dans le cadre du présent rapport ont révélé « qu'aujourd'hui, on est incapable de donner un taux de mortalité fiable : celui-ci varie entre 34 pour mille et 54 pour mille ». La non-maîtrise des statistiques socio-démographiques se répercute sur l'évaluation des politiques publiques à caractère social. Ceci est fortement souligné dans les rapports sur la conjoncture et le RNDH 2001 qui, en abordant le budget social de la nation, a exprimé le besoin de pouvoir disposer d'indicateurs plus fiables. Par exemple, en matière d'emploi, l'évaluation de l'impact catégoriel, régional et sectoriel des dispositifs mis en œuvre (micro-entreprise, micro-crédit, emploi d'attente) est mal cernée.

Les données existantes ne donnent que des réponses partielles et renseignent mal sur un certain nombre de points dont la précision est indispensable pour une évaluation correcte (répartition géographique du chômage, mais aussi par tranches d'âges, par sexe ; profils des bénéficiaires par degré d'instruction, par qualification, etc.).

Les pratiques de collecte statistique et les insuffisances observées en matière de normalisation ont fait obstacle aux efforts de mise en cohérence et d'homogénéisation des concepts, méthodes et procédures et conduit à une production d'informations statistiques, économiques et sociales, quantitativement insuffisantes et qualitativement peu fiables, souvent de peu d'intérêt et à forte entropie. De plus, leur diffusion irrégulière, restreinte et sélective en a limité la portée et l'efficacité.

Le seul choix qui doit guider pour déterminer le ou les éléments facilitateurs à l'accès et à l'utilisation sera l'homogénéité entre le raisonnement utilisé pour maintenir et développer le système d'information et celui pratiqué en stratégie.

La condition de permanence et de continuité de l'information est essentielle, car toute interruption ou retard pourrait masquer l'apparition de données nouvelles et perturber les études et les décisions.

Le «secret », lui-même, est une information. Le secret, peut être mal interprété et donner lieu à des comportements plus pénalisants de la part du partenaire. Dans de nombreux cas, notamment dans le cas des grandes bourses financières internationales, la mise à disposition d'informations moins optimistes, suscite des réactions positives et une variation en hausse du taux de cotation des titres.

Un exemple de dysfonctionnement : le cas des fichiers des personnes morales et l'application du numéro national d'identification statistique (NIS)

Les répertoires des personnes morales constituent les bases essentielles pour l'organisation des enquêtes sur les entreprises. Des fichiers internes, plus au moins mis à jour, existent actuellement à des fins de gestion propre au niveau de l'Office National des Statistiques, de la Direction Générale des Impôts, des caisses de sécurité sociale (CNAS et CASNOS), du Centre National du Registre de Commerce, de la Sonelgaz,...) largement indépendants les uns des autres. Seulement et malheureusement, il est souvent très difficile, faute de coordination, d'échanger des informations pourtant complémentaires dans le domaine des entreprises.

Les changements intervenus au niveau de la sphère de l'activité économique, suite à la publication du décret N° 02 -282 du 03 septembre 2002 portant institution de la nomenclature des activités et des produits (NAP 2000) et la mise en œuvre du décret N° 97-396 relatif au numéro d'identification statistique (NIS) et portant création d'un répertoire national des agents économiques et sociaux conforté par la loi de finances pour 2002, sont à l'origine de la refonte des répertoires nationaux des personnes physiques et morales ayant une activité économique de production, de commerce ou de service. Ces textes juridiques ont permis à l'ONS d'effectuer des mises à jour sur ses deux répertoires (répertoire des personnes morales et répertoire des personnes physiques).

Les textes font obligation aux opérateurs économiques d'utiliser le NIS. Ils organisent, par ailleurs, la circulation de l'information relative au NIS et prescrivent que les fichiers administratifs doivent posséder cet identifiant attribué par l'ONS.

Les sources principales étant constituées par les données statistiques issues de l'activité des administrations publiques gestionnaires de répertoires sectoriels notamment ceux relatifs aux contribuables et gérés par les services fiscaux. Le recours aux fichiers administratifs est fait dans un souci de généralisation du NIS à travers les fichiers nationaux et une réduction des coûts et du temps en évitant le dédoublement des enquêtes.

Le circuit d'information servant à alimenter le fichier est complexe. Il prend source aux niveaux des inspections des impôts qui reçoivent les déclarations d'existence des entreprises, passe par les directions des impôts de wilaya, qui attribuent des numéros d'identification provisoire, puis la direction générale des impôts avant de parvenir à l'ONS qui attribue le NIS définitif et renvoie l'information à la direction générale des impôts qui à son tour l'envoie à ses structures déconcentrées. Le NIS provisoire, valable en principe 3 mois, peut être conservé en pratique longtemps par les entreprises, eu égard au caractère irrégulier des transmissions des informations.

La qualité du répertoire est difficile à apprécier, mais il est certain que beaucoup d'entreprises disparues y figurent, que certaines sont enregistrées plusieurs fois (NIS provisoire et NIS définitif) que d'autres ne sont pas recensées du tout et que d'autres ont changé d'activité. Cette situation soulève la question de la démographie des entreprises (création, modification, cessation) donc de la mise à jour, l'exhaustivité et de la redondance.

Cette tâche ardue (mise à jour des fichiers) menée par l'ONS et qui ne se fait pas sans difficulté eu égard à la qualité de l'information recueillie qui reste imparfaite, exige un recours à son contrôle et à des opérations d'épuration et d'achèvement par le couplage de données provenant de sources différentes.

Aussi, pour remédier à cette situation la direction générale des impôts, tout en menant les travaux de mise à jour de son fichier national, escompte-t-elle supprimer l'attribution du NIS provisoire.

Enfin, il semblerait que la direction générale des impôts continue d'utiliser son propre fichier, dont la mise à jour n'est pas achevée, sur les entreprises dans ses travaux.

Il en est de même au niveau des services des douanes qui continuent à utiliser ce même fichier pour des raisons techniques semble-t-il (la configuration du système informatique ne permet pas l'introduction correcte du NIS).

Les relations entre l'ONS et le Centre National du Registre de Commerce sont empreintes d'un esprit de coopération positif en termes de collaboration et de transmission des informations. Le CNRC envoie chaque mois à l'ONS les nouvelles demandes (personnes physiques et morales). Une identification leur est alors donnée et transmise à l'ONS qui, à son tour, attribuera le NIS et renvoie l'information au CNRC dans les délais.

Dans le secteur financier, les banques ont adopté une démarche encourageante en demandant à chaque agent économique son NIS.

En revanche, les contacts entrepris à ce jour par l'ONS avec les organismes de sécurité sociale (CNAS et CASNOS) pour le rapprochement de leur fichier avec ceux de l'ONS notamment, ont été infructueux et ne semblent pas avancer pour le moment. Les fichiers de la sécurité sociale notamment ceux de la CNAS renferment d'importantes informations sur le nombre de salariés, le nombre d'employeurs entre autres et constituent un ensemble de données statistiques d'une importance capitale tant pour l'ONS que pour la direction générale des impôts. En outre, aussi bien la CNAS que la CASNOS gèrent leur propre fichier avec leur propre numéro (numéro d'immatriculation) et n'utilisent pas le NIS qui est totalement différent du leur.

Au total, l'utilisation du NIS ne s'est pas encore généralisée ce qui complique le recensement exhaustif des entreprises (double emploi, omissions...). Pour pallier ces lacunes, il doit être fait obligation de l'utilisation du NIS comme identifiant unique des entreprises et sensibiliser l'ensemble des intervenants (qu'il s'agisse des entreprises elles mêmes ou des organismes administratifs) à l'importance de ce numéro unique par lequel seraient cernées, entre autres, le nombre d'opérateurs économiques, les déclarations fiscales et, partiellement, l'économie informelle.

Par ailleurs, le manque de coordination des acteurs dans le domaine des entreprises est certain, ce qui rend difficile toute homogénéisation des répertoires existants en l'absence de leur rapprochement. Aussi, faudra-t-il impliquer l'ensemble des détenteurs de fichiers renseignant sur les personnes morales notamment les organismes de sécurité sociale dont la collaboration est plus qu'indispensable à réconcilier leur fichier avec ceux de l'ONS.

En effet, étant plus qu'une fusion de fichiers sectoriels, le fichier national des entreprises permet d'obtenir à terme, une intégration des principaux fichiers gérés par différents organismes nationaux en rapport avec l'activité économique. Il devra, grâce à l'adoption et la généralisation du numéro d'identification statistique (NIS), constituer une véritable source d'information au service et à la disposition du système national d'information statistique.

2.2- Les facteurs tenant des politiques publiques

Dans les systèmes décisionnels, la recherche de transparence est en question et les tentatives de rationalisation des systèmes d'information ont, la plupart du temps, échoué sur le manque de détermination politique. Il y a une sorte d'inhibition qui affecte le système d'information. Le lien étroit qui lie le système d'information au niveau politique trouve son expression la plus démonstrative dans les processus de réforme et de transition économiques. La transition économique se présente en clair obscur qui déteint sur le système d'information. Ce dernier n'arrive toujours pas à se détacher de ses racines qui tiennent de l'économie administrée, en notant au passage les anachronismes.

Les arbitrages budgétaires sont parcimonieusement rendus en faveur du développement des systèmes d'information et de la consolidation des structures de collecte.

L'activation ponctuelle de réflexions sur l'amélioration des performances de ces systèmes ne fait qu'illusion. Plusieurs exemples, qui confirment cet étouffement, peuvent être mis en avant :

- le second recensement général de l'agriculture (RGA) attendu près de trente ans avant d'être lancé,
- le recensement économique attend depuis plus de trente ans,
- le système des nomenclatures d'activité et de produits (NAP) a attendu près de trente ans pour être remis à l'ordre du jour,
- le plan comptable national est vieux de près de trente ans en dépit des modifications intervenues sur le plan des structures de gestion et comptables,
- le système de comptabilité publique est vieux de quatorze ans (loi 90/21),
- le système de comptabilité nationale attend depuis plus de trente ans pour se mettre au niveau du système harmonisé des Nations Unies.

De nombreux systèmes comptables, de nomenclature, d'inventaires, de reddition des comptes, de projets de centrales,... se sont pratiquement fossilisés.

Ces exemples peuvent être démultipliés de plusieurs façons. Il suffit de jeter un regard au système de planification qui a souffert de l'inhibition du programme d'ajustement structurel, qui a été écarté au profit de la loi de programmation financière mais qui devait renaître à la faveur de la mise en place du Commissariat Général à la Planification et de la Prospective mais qui attend depuis deux ans sa mise en place en dépit de la publication du texte réglementaire le concernant. Dix ans séparent les processus sans pour autant que l'on soit encore convaincu de la place de la planification dans notre pays.

Le cas de la programmation budgétaire est aussi symptomatique des limites des processus de modernisation, de rationalisation et de mise en cohérence des dispositifs d'information pour aller vers davantage de rigueur budgétaire et améliorer les instruments de cadrage de la loi de finances. Le système fiscal tient encore de l'archaïsme et ne peut se rénover tant que la rente pétrolière fournit les motifs d'une bonne conscience dans la collecte de l'impôt. Ceci explique pourquoi le système des liasses fiscales résiste au NIS, sans évoquer d'autres aspects des procédures.

Aujourd'hui, l'économie nationale continue d'assumer des programmations confuses, des processus de répartition incertains et des politiques approximatives par mauvaise connaissance avec en soubassement, une mauvaise appréciation des besoins qui ne peuvent qu'engendrer des réponses inadaptées et aggraver les tensions sociales.

Le cas du développement industriel local est un cas qui peut être généralisable à d'autres sphères de l'activité économique et sociale. Une étude relative à ce thème ¹ affirme avec force que « Le besoin d'information industrielle à des fins de développement industriel est urgent en Algérie. La priorité est la production d'une carte nationale. Mais quelle information doit apparaître sur cette carte ?

Le Gouvernement veut visualiser ses localités et dans celles-ci les entreprises qui y sont implantées : leurs activités, leur importance en chiffre d'affaires, leur nombre d'employés, leurs exportations, leur productivité, le mode d'occupation du sol, la situation du foncier industriel, le vieillissement des infrastructures. Il y a, en outre, un urgent besoin de connaître les besoins et les projets des industries pour mieux les appuyer dans leur croissance, un urgent besoin de créer de nouvelles industries et pour ce faire, d'identifier les potentialités et les opportunités d'affaires de chaque localité, de créer un environnement propice à l'investissement privé, etc. La collecte de ces données devra être répartie sur plusieurs années, pour voir ressortir les tendances et

¹ Document de travail pour le « modèle d'appui intégré au développement industriel local en Algérie » Ministère de l'Industrie COFIDEV mai 2004.

ajuster les politiques d'appui au développement industriel. Toutes ces informations sont susceptibles d'apparaître sur une carte nationale ».

Ce constat traduit non seulement le degré élevé d'urgence des exigences de mutation de certains aspects et composantes du système d'information, mais aussi l'importance quant à considérer l'information comme une ressource très importante, voire même, la plus importante.

Le champ de la demande est déconnecté de celui de l'offre dès lors que les données produites répondent insuffisamment à la demande et que cette dernière évolue dans des espaces et des comportements souvent atypiques par rapport aux processus décisionnels. Il en est ainsi des secteurs public, privé et aussi de l'informel qui restent peu sensibles aux variations conjoncturelles et aux contraintes de gestion et de programmation.

D'autre part, il est important de considérer que la demande sociale d'information est très segmentée mais qu'elle n'en présente pas moins de nombreuses ambiguïtés. Il existe une espèce de césure entre l'offre et la demande d'information. Autant l'offre obéit à des contraintes multiples mais essaie de rendre disponible des données conventionnelles, autant la demande par son niveau de segmentation impose une offre désagrégée, diversifiée presque atomisée, ce que les systèmes actuels de collecte, de traitement et de diffusion ne permettent pas, sans oublier de dire qu'ils ne sont pas concernés.

En prolongement des dimensions politiques de l'information, les systèmes administratifs maintiennent une emprise forte à partir d'une assimilation de l'information à une source de pouvoir, ce qui disqualifie complètement les systèmes de bonne gouvernance.

Il en résulte un manque d'utilisation intégrée et d'utilisation sociale des informations administratives. C'est pourquoi, il est important de réaliser que les informations sont une ressource organisationnelle vitale qui doit être utilisée aussi pleinement et largement que possible. Les partenaires économiques et sociaux sont de plus en plus sensibilisés sur cette question et le changement

des mentalités commence à produire des effets dans la gestion de cette ressource à travers les demandes d'informations pour construire une batterie d'indicateurs nécessaires aux actions de pilotage.

VUE D'ENSEMBLE DES OBJECTIFS DANS LA CONSTRUCTION DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION

Selon une étude du Conseil Economique et Social des Nations Unies, la mise en place d'un système national d'information nécessite quatre types de dispositifs :

- 1)- Des dispositifs d'observation et de mesure pour recueillir les données sur l'environnement physique et humain. Les outils et méthodes d'observation et de mesure utilisés doivent être tels qu'ils garantissent la validité des données.
- 2)- Des dispositifs d'analyse pour élaborer d'autres types de données à partir des données premières (celles fournies par l'observation et la mesure).

Il y a trois sortes d'analyse : la première et la plus simple consiste en une édition élémentaire des données sous forme de listes et de tableaux ; la deuxième utilise les techniques de la Statistique Descriptive pour interpréter les données et les présenter sous une forme plus élaborée (graphes, courbes, diagrammes ...) ; la troisième relève de la Statistique Mathématique qui intègre ces données dans une optique de modélisation à des fins de diagnostic, d'évaluation et de prévision.

- 3)- Des dispositifs de stockage et de diffusion aux utilisateurs de l'information (organes de décision, entreprises, centres de recherche, public...).
- 4)- Des dispositifs d'information sur l'information pour faire connaître les possibilités d'utilisation du système d'information.

Il s'agit essentiellement d'examiner les voies et moyens à même d'améliorer et renforcer les services d'information, avec pour seule finalité : mieux répondre aux besoins des utilisateurs en information et faciliter ainsi la recherche des données à des fins d'analyse et d'étude et la prise de décision. Ce qui est visé au premier abord, c'est de réhabiliter l'information économique et sociale pour mieux la guider, dans la mise en place des mécanismes de gestion et de régulation compatibles avec une économie de marché, en opérant à deux niveaux :

- Au niveau macro-économique, en réhabilitant le processus de planification, mais néanmoins indicative, et de réactiver la structure de modélisation au plan de la prévision et de la simulation, afin de libérer les décideurs de l'incertitude et faciliter le travail d'évaluation des politiques publiques.
- Au niveau micro-économique, en permettant à l'entreprise d'aller vers une gestion paramétrique.

Il s'agit dans l'immédiat de sortir du cloisonnement dans lequel est enserré actuellement notre système global de l'information, caractérisé par de faibles échanges entre ses sous-systèmes, et de mettre en place une organisation adaptée selon une approche systémique..

L'objectif d'une telle démarche consiste à passer de systèmes autonomes d'information à un système global permettant les inter-relations, en remplaçant les flux d'origines différentes souvent opaques les uns pour les autres par un flux global transparent et en alimentant ce fleuve par des affluents d'origine technique, juridique, administrative et sociale et générant des courants permettant de remonter vers la source.

Par rapport au système recherché, nous devons identifier, dans le système actuel, les écarts, les compléments à intégrer et les éléments à extirper afin de lui donner l'architecture souhaitée.

A cet effet, il est urgent d'identifier les actions à mener immédiatement sur le plan de l'organisation, de la formation et du perfectionnement, de la création de sociétés d'information, de la construction de banques de données spécifiques et communes, de lancement d'enquêtes et de la mise en place de circuits d'informations

L'objectif de chaque sous-système est de permettre, par la rapidité d'obtention de traitement et de diffusion, de rendre disponible l'information pertinente aux utilisateurs, c'est-à-dire, quand il faut, où il faut et comme il faut.

Pour le système global, il s'agit surtout d'élaborer un système capable de faire converger les différentes sources d'information vers leur valorisation et leur diffusion et, ce, à partir du système actuel qu'on tentera d'analyser de façon critique.

Il est évident que le but essentiel de ce bilan est de pouvoir remettre en question l'état de l'organisation actuelle sur les bases les plus rationnelles possibles et avec le maximum d'avis et de consensus des institutions et des personnes concernées, sachant que, pour obtenir un changement effectif, il faut agir de l'intérieur du système.

Un des objectifs consiste à accroître et à améliorer, aux niveaux national et international, les communications entre les divers agents, et partant, leur donner plus largement accès aux connaissances et données d'expérience disponibles et leur faire acquérir des connaissances nouvelles pour résoudre les problèmes de développement.

Le système d'information et les divers réseaux devraient permettre de recueillir et de diffuser régulièrement des informations sur des questions d'ordre économique, social et technique et d'assurer de façon régulière des communications entre divers agents du développement : planificateurs, responsables des décisions au sein des gouvernements, milieux d'affaires, associations professionnelles, syndicats, organismes bénévoles de coopération,

instituts de recherche et moyens d'information de masse, en rassemblant et en synthétisant les symptômes révélateurs de certaines dysfonctions, d'une part, et, d'autre part, les idées d'amélioration et de correction du système. L'objectif est, enfin, de promouvoir et de confectionner des circuits assurant la disponibilité d'informations normalisées, fiables, régulières et adaptées aux besoins et à chaque échelon de la planification et de la gestion de l'économie.

2.3- Les facteurs tenant des systèmes de gouvernance

L'exercice des droits démocratiques pour le citoyen ne peut se faire sans qu'il ne soit informé et sans qu'il ne soit aidé à mieux connaître les différentes responsabilités et compétences de chacun, à tous les niveaux. Au-delà même de l'information, il est nécessaire que les citoyens d'une collectivité donnée trouvent l'information, la formation et les implications indispensables à la compréhension de l'action publique.

Au lieu de cela, force est de constater les incohérences, la sous-information, les hésitations, les revirements et les volte-face de l'administration. Les processus de médiation, de traitement des requêtes des citoyens, la délivrance des documents soumis à délais, ... sont toujours problématiques tellement ils dépendent plus des personnes que des structures et des lois. La crédibilité des gouvernants est très souvent remise en question par rapport à des niveaux relationnels déclassés. Il résulte de tout cela :

- Un décalage entre le discours et les réalités,
- des décisions déconnectées de la réalité profonde du pays,
- l'absence de propension à la bonne information (fournir l'information c'est s'affaiblir ; procéder à sa rétention, c'est affaiblir l'autre...),
- des canaux de dialogue détournés par la bureaucratie et le secteur informel avec une crédibilité accordée facilement à ceux qui s'érigent en médiateurs et qui usurpent le statut de « sources autorisées »

Par « la force des choses », de nombreuses fausses informations sont communiquées par de multiples acteurs qui n'en assument pas la responsabilité et qui finissent par créer de véritables pôles de contestation.

Dans tous les cas, le manque de transparence, érigé en règle au niveau de l'administration, produit des effets multiples qui se font sentir de plusieurs façons, depuis le doute jusqu'à l'émeute, remettant en cause, ce faisant, les fondamentaux de la société, y compris la justice.

Ces exemples de dysfonctionnements tirés de la relation entre les Administrations et le citoyen invitent à généraliser l'observation aux autres composantes du système national d'information (information statistique, économique, scientifique et technique, culturelle, information des mass-média) et donc, à procéder à un état des lieux, au double niveau pour mettre en évidence :

- Les aspects positifs qu'il importe de sauvegarder et de consolider.
- Les aspects négatifs qu'il urge de réduire, sinon d'éliminer étant entendu que ces derniers doivent retenir beaucoup plus l'attention car ils offrent l'opportunité de tirer les enseignements utiles et de pouvoir procéder aux ajustements indispensables.

Dans une autre problématique, la gouvernance ne peut être à sens unique et se passer du principe de citoyenneté. Il est utile, sans vouloir évoquer de justifications, mettre en évidence de nombreuses situations qui affectent les systèmes relationnels. Ainsi en est-il des systèmes de fraude, des systèmes rétentionnaires et des évasions de toutes sortes (sociales, fiscales et de capitaux).

La réforme du système d'information passe par celle du mode de gouvernance, qui lui-même suppose la réforme des structures de l'Etat. Vue sous cet angle, la réforme du système d'information ferait partie des réformes dites de « deuxième génération ». Ce point de vue est à nuancer : si certains aspects et

composantes du système d'information sont fortement liés au mode de gouvernance, d'autres ne le sont que peu ou pas du tout, car toutes les composantes et tous les aspects du système d'information n'obéissent pas aux mêmes règles sociales et n'appellent pas ni le même degré d'urgence ni le même degré de faisabilité en matière de réforme.

2.4- Les facteurs culturels

Le problème de l'information tant dans sa production, dans sa diffusion que dans sa réception possède, indéniablement, une dimension culturelle. La position vis à vis de l'information est influencée par des comportements qui renvoient au niveau de développement et aux formes de rationalité qui donnent leur cohérence aux rapports économiques et sociaux. L'autre déterminant est de nature systémique à partir du moment que le mode de production définit la place et le rôle de l'information dans la structuration des rapports sociaux. L'économie centralisée a inhibé le système d'information et assujetti les rapports économiques et sociaux à une norme de comportement qui traduit bien la logique et la rationalité du système.

L'émergence d'une citoyenneté économique, sous tendue par un principe de rationalité et des normes de comportement qui s'inspirent de ce principe est encore à l'état de gestation, tout comme l'est l'économie de marché.

Le processus des réformes a produit une onde de choc qui a provoqué une rupture dans le système d'information qui prévalait jusque-là, et que cette rupture est telle que celui-ci ne recevait même plus d'information. Le passage d'une économie centralement administrée à une économie de marché nécessite le passage par une phase de transition et que cette nécessité s'applique aussi au système d'information. Ce point de vue expliquerait que le système actuel demeure plus ou moins héritier de l'ancien système et qu'il se trouve, donc, en déphasage par rapport aux exigences immédiates de l'économie de marché. Notons, tout de même, que si économie de marché, dans certains de ses aspects, rime avec économie informelle, la transparence est loin d'être garantie, et ce, quelque soit la nature et la solidité technique du système en vigueur.

La position vis à vis de l'information reste marquée par de multiples ambiguïtés quel que soient les agents économiques concernés :

- le refus ou la négligence de répondre aux enquêtes statistiques,
- le manque de fiabilité des déclarations,
- la crainte voire la peur du contrôle,
- l'emprise voire la fascination de la rumeur,
- la persistance des croyances,
- le doute affectant l'information officielle,
- la préférence marquée pour l'oralité, ...

En se référant à une enquête auprès des salariés algériens ² et dont l'objet consiste en la mise en évidence d'une matrice culturelle de l'entreprise sur la base des grands axes culturels qui caractérisent le monde du travail algérien, on peut faire les constats suivants :

- L'image d'une société des salariés algériens totalement homogène est démentie par l'analyse des formes d'orientations aux valeurs. Les principales lignes d'hétérogénéité culturelle concernent ses rapports avec la nature, le temps et la nature humaine et l'orientation à l'action.
- Parmi les quatre piliers sur lesquels reposerait la structure organisationnelle souhaitée, objet d'un large consensus dans la société algérienne selon cette étude, il y a celui relatif au mode de communication, nettement fondé sur l'oralité. Car, « Dans une culture de l'oralité, l'engagement à réaliser une tâche, la communication des instructions et la considération sont d'autant plus assurés qu'ils empruntent la voie de la communication orale plutôt que celle de la communication écrite ». La communication écrite, dans bien des cas, témoigne d'une absence de considération et de fiabilité ; elle est souvent synonyme de menace, si bien qu'elle semblait revêtir un rôle défensif qu'un rôle de communication au sens propre du terme.

² Etude ENORI 1993, « L'influence des valeurs culturelles algériennes sur le mode d'organisation et de management des entreprises »

D'autre part, il a été observé que les salariés avaient un esprit communautaire très élevé, qu'ils privilégiaient les unités de petite taille et qu'à bien des égards- par exemple dans le cas du règlement d'un conflit- ils ne souscrivaient pas à des mécanismes bureaucratisés de communication où la multiplication des intermédiaires leur apparaissait susceptible d'entraver l'expression concrète du processus de communication.

Parmi les pistes de recherche ouvertes par cette étude, il a été suggéré de mener une étude afin de cerner quelle place doit être accordée à la communication interpersonnelle aux postes de travail et dans les rapports entre employés et supérieurs selon une finalité susceptible d'accroître la satisfaction au travail et l'efficacité des activités de production. Ceci souligne la place importante que devrait occuper l'information parmi les leviers puissants pour conduire le changement auquel sont, désormais, confrontées les entreprises.

Cette référence permet de souligner l'influence des facteurs culturels sur le système d'information. Aujourd'hui, on ne peut que constater que le système déclaratif dans les enquêtes statistiques produit une marge d'incertitude difficilement contrôlable. Ainsi en est-il des enquêtes emploi, des enquêtes s'intéressant aux revenus ou à toute autre ressource issue du patrimoine quelles qu'en soient les formes.

La demande sociale d'information est aussi ambiguë. Il n'existe, à proprement parler, pas de marché de l'information. Les disponibilités budgétaires des ménages à faire face aux dépenses culturelles sont réduites à leur plus simple expression. De même que les entreprises privées, compte tenu de leurs petites dimensions, ont souvent recours à l'informel. Les stimuli extérieurs de l'information que sont les différentes demandes, globales, segmentées ou spécialisées sont, de plusieurs façons, atrophiés sans occulter l'existence d'un déphasage de nature structurelle.

Une autre manière d'apprécier le statut de l'information, c'est de discriminer la demande sociale en la matière. On peut, en effet, faire la différence entre :

- Une forte demande d'informations, désirées pour réduire l'incertitude, et si possible, communiquées oralement (niveau syntactique).
- Une demande moyenne d'informations formalisées (niveau sémantique).
- Une demande faible d'informations automatisées (niveau pragmatique).

Dans tous les cas, l'information doit être bien identifiée, hiérarchisée et la satisfaction des besoins réels en information doit être sélective et bien ciblée de telle manière qu'elle touche les sujets réels et concernés et non pas les sujets apparents et supposés.

2.5 - Les facteurs liés aux ressources humaines

La qualification et la formation des personnels de l'information participe de la veille stratégique.

Les métiers de l'information se sont considérablement étoffés ces dernières années, de même les profils de qualification. Le processus a acquis une dimension universelle. Il est intéressant au titre de l'évaluation de :

- mesurer le degré d'adaptation du dispositif d'information par rapport à la prise en charge des nouveaux métiers,
- s'assurer de l'existence de débouchés pour tous les nouveaux métiers de l'information,
- évaluer les déperditions internes par rapport aux processus de recyclage et externes par rapport à la fuite des compétences, certains profils de formation connaissant une véritable saignée.

Cela montre aussi la nécessité de former le personnel et de le maintenir formé et expérimenté.

Outre les questions de formation se posent celles des conditions de travail qui suscitent un turn over important.

Les grilles de rémunération comme les statuts de la fonction publique, avec un alignement par le bas, tendent à déstabiliser les emplois porteurs de qualification de façon générale.

Les mauvaises conditions d'emploi et de rémunération pour le personnel spécialisé du secteur public, comparées à celles du secteur privé, rendent difficile le maintien d'un personnel qualifié, y compris d'ingénieurs de systèmes et de programmeurs. Une hémorragie forte de personnel informaticien, statisticien et d'autres qualifications relevant des secteurs de l'information et de la communication, en direction de l'étranger, a été observée ces dernières années.

La remise en cause la tendance actuelle héritée d'un manque de professionnalisme à tous les niveaux en termes de management, est due ;

- aux déséquilibres, confinant le management dans ses seules dimensions économique, sociale et financière, au détriment des fonctions de gestion (production, RD, ressources humaines, marketing) ;
- aux effets corrupteurs entretenus par la persistance des dysfonctionnements, des coûts cachés et des distorsions organisationnelles.

Un plan d'amélioration de la mobilité du personnel, de la gestion des carrières, de la formation des personnels à tous les niveaux des qualifications professionnelles devrait être élaboré.

Il est important de recruter ou de garder au sein des instances décisionnelles des spécialistes ayant une expérience et un jugement précis pour introduire des systèmes d'informations plus élaborés et plus efficaces.

L'établissement au sein des institutions clé de l'Etat d'un bon système de contrôle de gestion interne faisant appel à des spécialistes en information et la formation du personnel sont également essentiels pour un développement adéquat des systèmes d'informations et la veille technologique et stratégique pour éviter des distanciations préjudiciables.

Conclusion

Un changement profond et durable dans le système actuel nécessite une stratégie qui provoque une mutation des organisations et des comportements. Les objectifs opérationnels devant être assignés au système national sont de parvenir, à terme à :

- inverser la tendance actuelle de l'hémorragie des ressources humaines qualifiées et réduire le turn over par une meilleure valorisation des postes et des conditions de travail,
- réagir face aux nouvelles exigences induites par les évolutions et mutations structurelles (économiques, politiques, socio-économiques,..) en cours dans les domaines de :
 - l'information et la communication managériales ;
 - la technologie et la conduite du changement à travers les réformes ;
 - la relance et le pilotage du développement ;
 - le management décentralisé dans le cadre du développement territorial.
- assurer, dans les règles de l'art, le pilotage de l'économie nationale :

Les institutions chargées de l'information économique et sociale n'ont pas pu développer une capacité de mesure et d'analyse et de communication, pour permettre de rendre compte objectivement du réel, de formuler des politiques,

de l'évaluation des impacts de ces politiques. Il n'a pas été entrepris une recherche et une collecte de l'information juridique, mettant en évidence les chevauchements des textes et, statistique, en vue d'apprécier les nomenclatures en vigueur, les méthodes de calcul des indicateurs économiques et sociaux.

3- NECESSITE D' UNE EVOLUTION STRUCTURELLE DU SYSTEME NATIONAL D' INFORMATION EN APPUI AUX SYSTEMES DE DECISION ET DE PLANIFICATION

Il est important, à ce stade, de revenir sur le problème du système d'information nécessaire à la mise en œuvre d'un processus de développement économique et social et à une nécessaire restructuration en conséquence des entreprises et de l'organisation des structures organiques de l'Etat.

La réduction des incertitudes, la capacité d'anticipation, la compréhension de l'économie internationale constituent les supports de l'élaboration de modèles d'optimisation de la décision.

Devant l'ampleur et la diversité du sujet, il est apparu important de restreindre son champ d'investigation et de réflexion, sous peine d'être « extensive » et non pertinente. La réduction du champ doit marquer un effort d'appréciation du sujet.

Dans un contexte de bouleversement des structures et des législations internes, inhérent à l'option inévitable d'insertion dans l'économie de marché, il fallait analyser en quoi les sources et le système algérien d'information étaient en inadéquation avec les exigences de la concurrence et les standards de référence couramment usités par ailleurs.

Au-delà de la mise en place ou de l'amélioration d'instruments de travail, il fallait répondre à l'impératif lancinant d'amélioration du système et des outils de prise de décision, aux niveaux macro-économique et micro-économique.

La sélection de ces objectifs dont l'intitulé est apparemment restreint, nous renvoie, en réalité, face à des critères de référence à des forces économiques dont la stratégie et l'action s'inscrivent dans une globalité internationale organisée en associations d'intérêts et d'entreprises encore plus puissantes et diffuses. C'est l'information qui crée, réunit, codifie et coordonne ces forces. D'où l'expression : « société de l'information ».

La mise à niveau et l'accès aux systèmes et sources d'information conditionne les capacités d'action et, par conséquent, la traduction et l'expression d'un potentiel économique, politique et social.

L'influence ne peut s'exprimer que grâce à l'information. L'information a une autre dimension essentielle, son interactivité. L'information influence le partenaire, elle lui fait ajuster ses comportements et modifier ses stratégies de décision et d'action.

Il y a interférences et intercommutation entre les systèmes d'information qui influent mutuellement les uns sur les autres.

L'information détermine maintenant des stratégies «en continu », réadaptées à tout moment. On ne peut à aucun moment, préjuger de la stratégie de l'autre car lui-même se repositionne en fonction de données nouvelles qu'il intègre.

L'information, étant donné son caractère interactif, permet d'anticiper. Il n'y a pas d'anticipation possible sans données informatives et analytiques élaborées. Il n'y a pas non plus de stratégies de décision sans capacité d'anticipation.

L'ensemble de ces exigences doivent marquer l'évolution du système d'information en remarquant au passage que l'économie nationale subit un préjudice réel et important dès lors que la communication en direction de l'étranger reste atone au moins au niveau des options d'investissements (hors hydrocarbures) qui ne sont pas étayées par des données informatives suffisantes pour attirer les capitaux étrangers.

3.1- La contrainte de la mondialisation

La mondialisation de l'économie a souvent ébranlé le rôle des Etats et les structures économiques et sociales. Probablement plus de 50 % du PIB algérien est exposé à la mondialisation (30% en France, 20% aux USA). L'économie algérienne est en grande partie mondialisée, c'est-à-dire, soumise à des fluctuations et à des aléas qui dépassent son pouvoir de décision et

fragilisent son équilibre sans pour autant que les informations disponibles rendent compte de cet état de fait.

Le problème de la maîtrise des effets de la mondialisation étant clairement posé, les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et la société civile organisée doivent se concerter pour déterminer les priorités du pays. A l'instar des nombreux autres pays, le système socio-politique doit évoluer pour s'adapter et mieux répondre aux impératifs nouveaux de la société et aux besoins de lutte contre le sous-développement.

Progressivement, la communauté internationale des Etats s'organise face à la puissance du système financier pour réguler la nécessaire liberté de mouvement de capitaux. La mondialisation pourrait devenir une locomotive de la croissance économique. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place les dispositifs d'accompagnement pour réarticuler le processus de création des richesses avec le processus de distribution. Cela fait partie du nouveau rôle de l'Etat. La mondialisation n'est pas une solution résiduelle aux problèmes économiques, mais elle est un ferment inévitable de l'économie industrielle dans une optique bien comprise de défense des intérêts.

L'ouverture à la mondialisation ne doit pas être confondue avec l'extraversion de l'économie. Dans les grands pays industriels, l'extraversion est moindre que dans les pays en développement. Le système du pouvoir dans divers pays doit être aménagé en conséquence. Il ne doit plus avoir tendance à retenir l'information mais à la diffuser pour permettre l'élaboration de nouveaux projets et éviter les confusions.

L'Algérie est appelée à intégrer l'OMC prochainement. Elle a conclu un accord d'association avec l'Union européenne, en vue d'instaurer une liberté des échanges commerciaux avant les années 2010. L'entreprise et l'économie algérienne devront, en conséquence, s'insérer dans un contexte d'ouverture à la concurrence internationale et répondre à diverses problématiques.

Un bon «climat des affaires » est antinomique d'une mauvaise information. Le décideur prend toujours un risque plus ou moins grand, même s'il se trouve dans des conditions optimales. Pour réduire ses réticences, l'investisseur en Algérie devrait disposer de toutes les données nécessaires, notamment celles qu'il doit fournir au fisc, aux banques, aux assurances, et à tous les services de contrôle technique et administratif. La moindre lacune dans son argumentaire est automatiquement interprétée comme une faiblesse de son «dossier ».

L'information doit également porter sur la concurrence internationale, notamment dans un contexte d'interconnexion des marchés, ainsi que sur les pratiques et la culture du concurrent et/ou partenaire.

Le système d'information doit à la fois importer des données mais en exporter pour mieux se faire connaître et préparer la mise en place des conditions les plus favorables à un développement des exportations à travers les partenariats.

L'affichage et la diffusion «lisible » sont des instruments d'amélioration du niveau des récepteurs. Ils intègrent des vertus pédagogiques considérables surtout dans un milieu fortement déficitaire en publications économiques, sociologiques, scientifiques et techniques. On ne peut accroître les exportations sans connaître la culture et les besoins de l'autre ainsi que le mode de combinaison des facteurs qu'il considère comme décisifs. Il est malheureusement constaté un déficit considérable en affichage et lisibilité de l'information disponible et en explication de cette information. Cela contribue grandement à susciter des inquiétudes et à accroître les sentiments de surestimation des incertitudes dans une conjoncture où l'Algérie mise beaucoup sur les investissements directs étrangers.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Propriétés, contraintes et enjeux.

Dans les années soixante et soixante-dix, un pays développé était un pays industriel. La maîtrise technologique des processus et technologies industriels était l'objectif visé par tout pays devant rattraper son retard de développement. Aujourd'hui, les critères de développement ont changé. Plus des trois-quarts de la population active des pays développés oeuvrent dans les secteurs et branches de l'immatériel et l'essentiel de leurs échanges est récapitulé dans la balance des invisibles. Mais de même qu'à l'époque où l'industrie occupait l'essentiel des activités, la production agricole des pays riches dominait la production et les échanges mondiaux du secteur, l'industrie demeure du ressort exclusif des pays développés. Et la production agricole mondiale reste nord-américaine et ouest-européenne. Cela signifie :

1.- Que les secteurs «économiques ne sont pas disjoints, mais qu'ils forment système. C'est l'industrie qui a donné à l'agriculture des pays développés les moyens de sa prospérité. Et aujourd'hui, c'est la maîtrise de l'information scientifique et technique (informatique, aérospatial, génie génétique, télécommunication...) qui confère à l'industrie tertiarisée les éléments principaux de son succès. Il s'ensuit que la valeur ajoutée ne migre pas d'un secteur à un autre, mais dans les trois secteurs systématiquement conjugués, elle se déplace vers les productions à très haut degré de technicité, de connaissance, de compétence et de savoir-faire.

2.- Cela implique que les pays en développement ne doivent cesser leurs efforts dans aucun des secteurs cités. Car ces efforts sont intimement liés, sous peine de réduire les pays en question à de simples preneurs d'ordres entièrement déterminés par des stratégies définies ailleurs et sur lesquelles ils n'auraient aucune prise. Les gouvernants de ces pays n'auraient alors aucune compétence politique au sens fort et noble du terme, mais une simple

prérogative administrative. De nombreux pays dans le monde sont aujourd'hui dans ce cas.

Car, évidemment, la propriété principale de l'information est d'être de nature politique qui ne devrait en aucune manière être masquée par sa nécessaire et incontournable expertise scientifique et technologique.

Le contrôle des activités de l'information est une exigence pour un pays doté d'un minimum d'autonomie de décision et se décline :

- à la fois dans la dimension stock (production et accumulation) et dans la dimension flux (transmissions sécurisées de données) ;

- aussi bien sous les aspects industriels (les différentes spécialités de la physique et de la technologie –semi-conducteurs, électronique, circuits intégrés, nanotechnologie...) que sous les aspects logiciels (mathématique, informatique, intelligence artificiel, logique, linguistique...);

- aussi bien dans les domaines économiques, mercatiques, financiers et commerciaux (intelligence économique) que dans les domaines culturels et sociaux (médias, création intellectuelle, productions artistique...).

Il est inutile d'insister sur les aspects tactiques et stratégiques qui relèvent de la sécurité publique et la sécurité nationale, par l'observation, l'identification, l'authentification, l'aide à la décision et à l'anticipation.

Nous assistons, depuis une trentaine d'années à une dématérialisation et tertiarisation croissante des activités économiques. La transformation profonde des processus industriels a déporté sur et vers l'immatériel l'essentiel des productions à haute valeur ajoutée. Ceci a eu trois conséquences complémentaires.

L'automatisation et l'informatisation (au centre)

L'externalisation (par la multiplication de PME/PMI sous-traitantes)

La délocalisation aussi bien industrielle qu'informationnelles (vers la périphérie)

Pour contrôler étroitement cette mondialisation-intégration des process, les pays du nord utilisent les instruments traditionnels (FMI, Banque Mondiale, OCDE, organisations régionales...) auxquels a été ajoutée l'OMC qui a complété les dispositifs issus des négociations multilatérales du GATT (01 janvier 1947) concernant l'agriculture et l'industrie, par des contraintes concernant les services et plus particulièrement la protection de la création intellectuelle. Ceci implique que la mondialisation ne serait rien d'autre que la conjugaison des règles de l'OMC, plus Internet. A titre d'exemple, il faut préciser que 75% des échanges extérieurs de services des Etats-Unis portent sur des échangent entre les firmes américaines délocalisées et leurs maisons mères.

3.2- Contexte général du rôle de l'information dans la société

La « société d'information » est le stade le plus avancé, certains pensent ultime, de l'organisation des communautés humaines. La science de l'information est au confluent de la connaissance et de l'action dans une société démocratique et citoyenne.

Les systèmes d'information sont multiformes et multidimensionnels. Ils enregistrent les connaissances et les documents, les analysent et servent ensuite d'instrument de formation et de décision, après analyse interactive ou pas.

Aucun Etat organisé ne peut fonctionner sans disposer en son sein d'un système d'information, lui-même interconnecté aux divers systèmes existant dans le monde, quelque soit leur caractère : technique, scientifique, statistique, économique, pédagogique ou autre. A cela s'ajoute la nécessité de son efficacité et de sa pertinence : bonne organisation, rapidité de mise à disposition de l'information, rapidité de son exploitation.

Le système d'information doit alimenter des centres utilisateurs qui, eux-mêmes, sauront exploiter cette matière première et susciter une recherche de données supplémentaires.

L'information tardive ou exploitée tardivement n'a plus d'utilité dans la mesure où elle est susceptible de susciter des actions ou des décisions non adaptées à l'évolution de la situation. Investir dans une technologie au moment où une technologie améliorée est apparue est un facteur de gaspillage de ressources en même temps qu'une cause de retard voire de régression relative.

La Société de l'information vit «dans les deux sens », elle reçoit des données et des messages qu'elle analyse et interprète et elle réagit à son tour en émettant d'autres données ou d'autres messages ou compléments de messages.

L'interactivité marque la participation d'une société à un ensemble vivant, beaucoup plus large, qui enveloppe la planète comme une véritable pelote de laine.

L'absence de progrès rapides dans l'amélioration du système algérien constitue l'un des handicaps majeurs au développement de l'économie et du savoir, et donc de l'efficacité de l'Etat. Nous nous trouvons devant une condition préalable à tout effort de restructuration, de développement et d'accession aux processus mondiaux qui gouvernent le fonctionnement des Sociétés et des Etats contemporains.

Cette condition préalable ne peut toutefois pas être satisfaite isolément, en dehors de nombreux autres efforts à réaliser pour faire mouvoir notre économie à travers la gamme des leviers nécessaires à mettre en œuvre à cet effet.

Toute action d'amélioration du système d'information et de restructuration des instruments statistiques, scientifiques, technologiques et administratifs qui y concourent, sera menée concomitamment avec les décisions d'organisation et d'investissement.

Etant donné la dimension du défi, il ne pourra être question de vouloir tout faire en même temps. Des priorités sont à rechercher compte tenu de l'urgence

et compte tenu du délai technique de réponse à certaines conditions : organisation, équipement, formation, diffusion, exploitation.

Ces prémisses étant posées, il convient d'aller davantage dans le sens de propositions pratiques pour aider à cerner les principaux besoins et objectifs de l'Etat et des grands décideurs pour améliorer la pertinence de leur action et la qualité de leur niveau de réactivité.

Cette démarche, précautionneuse et modeste dans une première phase, ne doit pas manquer d'incorporer le fait que nous abordons une science interdisciplinaire qui a évolué en partant d'activités et de recherches isolées pour incorporer, progressivement, des domaines aussi variés et «extensifs » que la psychologie, la sociologie, l'économie, l'informatique et les télécommunications.

Cette nouvelle science systématise la collaboration des disciplines diverses qui, elles-mêmes, réagissent les unes par rapport aux autres aux niveaux national et international.

Dans ce sens, la première des conséquences à tirer pour guider une action gouvernementale, technique, scientifique est de lutter systématiquement pour le «désenclavement » et l'isolement des circuits et banques de données existantes et de réduire les logiques centrifuges qui se développent dans un certain nombre de systèmes d'appareils.

L'Internet constitue, pour cela, un outil qui permettra de combler rapidement les retards accumulés. L'utilisation rationnelle de l'Internet permettra de mettre à disposition des banques de données déjà existantes même à l'état brut, c'est à dire avant même que le travail d'exploitation et d'interprétation n'ait été développé.

Ces banques de données actuellement isolées, voire «dormantes » susciteront des contacts et des recherches entre pourvoyeurs d'informations et utilisateurs.

Les pourvoyeurs adapteront alors progressivement leurs « produits » aux besoins ressentis par les utilisateurs qui, eux-mêmes inspireront leurs partenaires.

Si l'Etat doit veiller à l'existence d'un dispositif d'information et de communication, il doit en même temps éviter de rechercher un système, complet, fermé et unique. Ce système ne s'est avéré nulle part viable. La dimension et la diversité des problèmes sont telles que seuls, des réseaux parallèles, simultanés et autonomes peuvent répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs différents.

Le système d'ensemble non hiérarchisé et non institutionnalisé se décompose en plates-formes décentralisées qui recueillent l'information, pour les uns, et la traitent, pour les autres.

L'autre conséquence à tirer est qu'il ne peut exister d'information sans traitement, sans exploitation et sans interprétation. La valeur ajoutée produite par notre système d'information reste très faible en l'absence de centres d'analyse et de traitement spécialisés.

Les recherches des demandeurs d'information :

Les demandeurs ou les chercheurs d'information, de leur côté, voient leurs besoins se multiplier et évoluer chaque jour. Il y a donc une vie spontanée et autonome du besoin d'information, cette vie variant avec l'activité de l'utilisateur : science, culture, économie, entreprise, investissement, éducation, formation etc....

Cette démarche, réaliste, présente également l'avantage d'agir avec les moyens disponibles et de ne pas créer de freins et de dépendances, facteurs de retards et d'arriération.

L'ensemble des disciplines de la connaissance humaine et du savoir, de la politique à l'économie, en passant par les différentes technologies puiseront,

dans ce forum élargi, des éléments de leur propre amélioration et susciteront une intégration progressive des facteurs basiques du développement et de la croissance économique.

La dimension internationale de l'information :

L'information, la communication, l'interactivité ne peuvent se concevoir à un niveau exclusivement national, quelle que soit la dimension de l'Etat pris en considération.

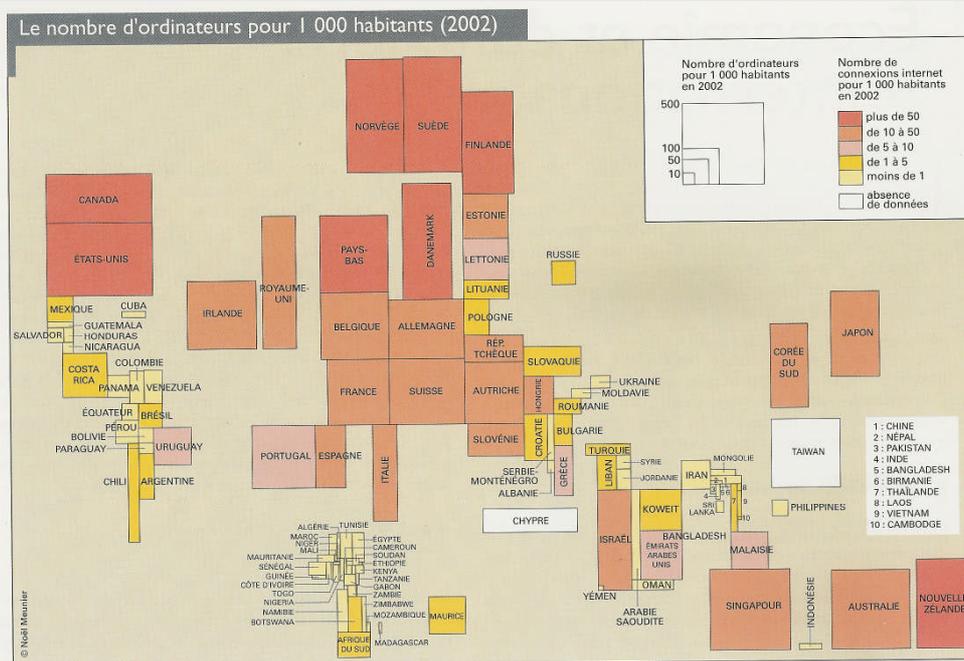
Les politiques, les décisions, la science et la technologie évoluent sur un même front qui est mondial. L'accès au niveau international, maintenant aisément réalisable, permettra la mise à niveau progressive de nos capacités de savoir et d'organisation et réduira concomitamment le gap de l'incertitude auquel nous faisons face. Nos propres politiques et systèmes décisionnels seront, au fur et à mesure, mis en adéquation avec celles de nos partenaires (clients, investisseurs) et de nos concurrents.

L'information est inégalement produite et consommée.

a.- A l'intérieur des nations : inégalité entre catégories socioprofessionnelles (accès culturels et économiques à l'informatique et aux réseaux). Il y a en France 23 millions de ménages. Sans surprise, les études montrent que les taux d'équipement et de connexion à Internet s'accroissent chaque année. Fin 1999, 26% des ménages disposaient d'un micro-ordinateur à domicile et 10% des ménages avaient une connexion à Internet. Fin 1997, ils étaient respectivement 18,5% et 3%. Le taux de connexion à Internet est largement inférieur au taux d'équipement mais sa croissance est plus rapide. On retrouve des clivages entre ménages de différentes catégories socioprofessionnelles pour la possession des ordinateurs et pour l'usage d'Internet : fin 1998, près de la moitié des ménages possesseurs d'ordinateurs étaient des ménages ayant un revenu mensuel supérieur à 20 000 F. (Source : Les

Français et la micro-informatique, SVM Micro, février 1998, février 1999, février 2000). Pour plus de détail voir annexes, pp. 7 sqq.

b.- Entre les nations. Par ex., il y a plus de lignes téléphoniques dans une ville comme Tokyo que dans tous les pays africains (Cf. carte jointe ci-après). 80 millions de Chinois étaient connectés à internet en 2003, soit l'équivalent de la population allemande. Mais 85 millions de Chinois sont aussi analphabètes.



Source : Pascal Boniface (IRIS) : Atlas des relations internationales. Paris, Hatier, 2003, p. 49.

En matière de sécurité de la l'information (stock) et de la communication (flux), la protection nécessaire doit tenir compte de ces deux facettes de l'information : la protéger quand elle est stockée et l'empêcher de circuler sans expertise (brevet, données confidentielles, informations bancaires...) et en garantir la fiabilité, l'inviolabilité et la confidentialité quand elle circule (télétransmission de données : télépaiement, télécommunications, télédiffusion d'images cryptées...).

Les caractéristiques opérationnelles de l'information devront renvoyer à :

- La normalisation dans la formalisation ;
- l'homogénéité spatio-temporelle dans la production ;
- la conservation et mémorisation dans l'administration ;
- la disponibilité et fiabilité dans la gestion.

3.3- L'information au service de l'organisation, de la décision et de la planification

Aucun modèle décisionnel ne peut être élaboré sans le support de sources d'information plus ou moins nombreuses.

Le modèle décisionnel, et, en particulier, celui de l'Etat, doit être formalisé et argumenté. Il est formalisé par l'élaboration des conditions et des modalités sur lesquelles il repose.

Il est explicité, grâce au substrat d'informations qui ont permis son élaboration, informations qui elles-mêmes ont été analysées et testées grâce aux interactions intervenues dans le cadre du dialogue avec les centres d'information et de traitement qui ont été sollicités. L'élaboration des équilibres économiques ne peut «faire l'impasse» sur un ensemble de variables essentielles qui ne sont autres en réalité que des «leviers» que les décideurs doivent animer pour sécuriser les résultats et réduire les incertitudes.

A cet égard, on peut noter que toute l'information qui circule dans le système n'est pas formalisée et que, souvent' ce sont les communications non formalisées qui véhiculent les messages les plus importants.

L'information, lorsqu'elle est absolument nécessaire, est recherchée et approchée selon des méthodes multiples. De nombreux opérateurs ou spécialistes sont souvent amenés à créer ces données à partir de critères de références créés spécifiquement ou conjoncturellement.

Il convient de constater que le «système d'information» ne peut être que décentralisé et déconcentré. Il est constitué de centres d'études et de données, répondant à des demandes et des besoins qui naissent avec le développement économique, l'amélioration de l'organisation, l'évolution rapide des sciences et des techniques. Tous ces facteurs engendrent des décisions de plus en plus rapides pour des projets de plus en plus complexes.

Dans ce contexte d'accélération et de complexification des décisions, il est nécessaire d'encourager la création des pôles de toutes initiatives administrative, universitaire, journalistique et privée. Ces centres opérationnels utiliseront toutes les méthodes disponibles pour aboutir aux résultats qu'ils recherchent : échantillons, sondages, enquêtes, extrapolations etc...

Il appartiendra alors à des centres plus concentrés et plus pluridisciplinaires d'apporter leurs propres données et de les compléter par des analyses «sur commande» ou «sur catalogue».

Par voie de conséquence, le problème de l'encadrement pourra être approché de manière nouvelle. Les organismes de recherche et de traitement de l'information exigent un encadrement du plus haut niveau technique et scientifique et une rémunération en conséquence. Ces entreprises pourront embaucher plus facilement leur personnel et offrir un débouché à des cadres qui ont tendance à fuir le marché national qui ne les séduit plus faute de niveau qualitatif et de niveau de revenu.

Le recours à la coopération entre différents opérateurs devrait être organisé entre opérateurs publics et privés.

Le projet formalisé dans un cahier des charges élaboré préalablement par les opérateurs nationaux devrait cibler certains objectifs prioritaires tels que :

- l'information et l'élaboration des stratégies d'investissement,
- l'information nécessaire aux stratégies d'entreprises,
- l'information et l'amélioration du niveau d'organisation de l'appareil économique, technique et institutionnel,
- l'information et la méthodologie nécessaires à la maîtrise des processus d'industrialisation dans une économie ouverte,
- l'information nécessaire à la planification et à la programmation..

L'Etat devrait mener un premier effort d'organisation de l'information et de sa diffusion au niveau des besoins requis par ses propres décisions en matière de politiques économiques conjoncturelles et structurelles.

A l'heure actuelle, les informations sur les agrégats en Algérie sont soit incomplètes soit indisponibles en temps voulu. Pourtant, l'appareil statistique et divers services techniques disposent de données qui permettraient d'apporter certains éclairages essentiels à la stratégie économique et aux grandes décisions d'investissement.

De nombreuses règles et pratiques économiques sont internationalisées de longue date. L'ensemble de ces pratiques et normes sont disponibles en permanence. Le développement des structures déjà existantes dans divers domaines devrait permettre l'accélération de la mise en phase de notre législation et de notre appareil administratif et économique. Un «bond» qualitatif devrait permettre d'aligner rapidement les performances de nos services concernés avec les services correspondants opérant dans de nombreux pays partenaires. Il en est ainsi, par exemple, de la réglementation de commerce, des banques, des transports, des douanes, des assurances, des normes techniques, des brevets.

La stratégie d'investissement ne peut être crédible et cohérente que si elle s'applique à des investissements actualisés dans leur calcul, leur nature et leur composante, par rapport aux nouveaux standards de référence et aux calculs d'actualisation traduisant les meilleurs modèles de prévision et d'anticipation. Ces modalités n'ont pas un caractère seulement académique. Elles gouvernent les investissements étrangers dans le pays d'accueil, notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans des partenariats internationaux. La capacité d'anticipation, la réduction des incertitudes, la neutralisation des inconnues caractérisent l'optimisation du calcul, le niveau d'efficacité de tout dispositif d'information au niveau des gouvernements des entreprises et de tout centre de décision.

L'impact de la prise en charge effective de ces actions et orientations pourra être ressenti à un certain nombre de niveaux sur :

- La bonne gouvernance : elle consiste dans la mise en place de l'organisation et en la définition des motivations qui permettront au public et aux institutions concernées de mieux comprendre les décisions des pouvoirs publics, de l'administration et des entreprises . A ce titre, un bon système d'information constitue la colonne vertébrale des diverses articulations sollicitées.
- Le développement de la démocratie : les interventions des pouvoirs publics seront prévisibles et vérifiables par le citoyen, dans la mesure où sera encouragée une comptabilité publique transparente. Ce dernier pourra également contrôler le travail des élus. Le processus démocratique en sera renforcé.
- La participation : le public, pleinement informé, pourra s'impliquer davantage dans la vie politique et sociale et se prononcer sur les grandes décisions à prendre sans être abusé par les grands décideurs.
- L'ordre sociétal : il sera orienté vers une meilleure prédisposition à accueillir positivement les évolutions inéluctables qui affecteront certaines structures traditionnelles. En effet, le nouveau système agira puissamment

sur les mentalités et les comportements et même sur les consciences en familiarisant de proche en proche tous les concernés avec une grille référentielle commune.

- La prévision : elle pourra être appliquée dans la formulations des politiques et aider à examiner les impacts futurs, plausibles, potentiels et désirables des politiques existantes et proposer, à identifier les obstacles futurs possibles à l'atteinte des objectifs et à estimer la faisabilité des politiques prproposées.
- La planification : le plan pourra jouer son rôle de stimulateur et de régulateur et l'entreprise, celui d'accumulateur. Le plan retrouvera sa capacité et son rôle de catalyseur des imaginations et des volontés et des énergies autour d'une ambition nationale.
- La prospective : il sera alors possible, pour réduire l'incertitude sur le long terme, de dégager les invariants et de circonscrire les futurs possibles. La prospective pourra devenir une activité régularisée associant tous les opérateurs installés aux postes stratégiques et utilisant l'ensemble des sources d'information. Les changements apportés au système devront permettre de valoriser et de promouvoir l'information canaliser les synergies.

3.4- Le rôle de l'Etat et ses nouveaux besoins en information

La régulation des systèmes économiques par l'information consiste à surveiller le dispositif d'allocation des ressources et de circulation des facteurs de production de manière à favoriser une croissance optimale et équilibrée en fonction des priorités de la politique économique.

Le suivi et l'évaluation permanente des flux, à échéances rapprochées, permettent les réactions nécessaires en temps réel pour rétablir les parités et pour rééquilibrer les processus. L'action des pouvoirs publics et des autorités de surveillance doit veiller à consolider les dispositifs d'information y afférents

et créer les conditions d'une mise à niveau et d'une intégration des supports d'information pour pouvoir disposer à la fois d'indicateurs de type micro-économique (productivité des systèmes, coûts, dotations factorielles) que macro-économique (croissance, investissement, consommation, ...).

La régulation consiste également à mettre en place les éléments d'une politique incitative par une action sur les paramètres économiques. La régulation des systèmes sociaux est aussi une activité fondamentale qui peut être prise en charge par :

- la mise en place de politiques ciblées en faveur de catégories particulières de population,
- la prévention et la gestion des impacts de politiques économiques ouvertes.

L'information sociale est tout autant stratégique que l'information économique du moment qu'elle permet de mettre sous surveillance permanente l'équilibre social que ce soit à travers des paramètres de stabilisation qu'à travers de paramètres d'incitation.

Le rôle de l'Etat évolue parallèlement aux facteurs cités. L'Etat doit actualiser ses techniques et modes d'intervention pour favoriser le changement et être un incitateur et un incubateur. Les résistances au changement traduisent le manque de préparation à cette démarche, à tous les niveaux. La problématique des réformes économiques révèle de nombreux dysfonctionnements dans l'information et ce, à tous les niveaux, y compris de l'Etat. Les raisons plus générales, que l'on retrouve dans souvent partout correspondent au cas algérien. A mesure du développement économique et de l'augmentation de la dimension des entreprises et des organismes publics, il est apparu que l'Etat actionnaire devait faire face à des impératifs contradictoires.

Son rôle de « régulateur », qui consiste à codifier l'activité économique et de l'entreprise en prenant en considération des données sociales, techniques, stratégiques, financières et autres apparaît comme étant le substrat de l'action normative de l'Etat.

Néanmoins, les résultats ne sont pas automatiquement garantis car il n'existe pas de formule toute faite, idéale et ne produisant que des bienfaits. L'économie de marché est par définition instable, dans la mesure où si elle libère une grande partie des facteurs de production de l'incertitude et des turbulences, résultant des progrès scientifiques, techniques et sociaux, elle peut s'ajuster à tout moment à partir de contraintes externes et internes, créant de multiples désordres particulièrement dans le domaine de l'emploi.

L'une des premières missions que doit s'assigner l'Etat est la réduction des gaspillages, c'est à dire produire le plus de transparence possible en matière d'information.. L'effet recherché est la réduction du taux d'inflation, de taux d'intérêt et la possibilité d'une affectation plus rationnelle des ressources.

L'Etat doit apporter une contribution primordiale à la recherche de ressources nouvelles auprès des institutions et du marché international car il symbolise et matérialise la rigueur et la cohérence de la politique d'un pays.

La réduction du gaspillage est une source importante de capitaux. L'économie de marché offre les meilleurs instruments pour lutter contre les gaspillages, tout en stimulant les aptitudes à l'innovation et à l'efficacité. L'assainissement des finances publiques illustre la rationalisation des responsabilités et des interventions de l'Etat. Une bonne information éclairera ses décisions dans cette direction.

3.5- La problématique de l'entreprise face aux contraintes d'information

L'entreprise algérienne doit maîtriser son marché et avoir une capacité d'anticipation pour répondre à la demande et aux besoins. Elle doit renouveler ses investissements et sécréter un cash-flow positif. Elle doit rechercher une rétribution de ses prestations qui lui permette de faire des bénéfices, de sorte à rembourser et rémunérer le capital.

L'entreprise publique ou privée, prise en considération est celle qui est soumise au marché de la concurrence nationale et internationale. Elle ne représente

donc pas la totalité du secteur productif mais une partie seulement. On peut estimer, approximativement, que 50 % du secteur est soumis, actuellement ou potentiellement, à la concurrence d'entreprises étrangères exportant ou susceptibles d'exporter vers l'Algérie.

Le rapprochement entre l'entreprise algérienne et l'économie internationale peut aider, paradoxalement, à convertir et à réduire le degré actuel de dépendance de l'Algérie vis-à-vis du marché international.

Dans le même temps, les entreprises algériennes ne sont pas préparées à faire face à l'économie mondiale. Elles ne répondent pas aux impératifs de concurrence et de compétitivité et ne survivent que dans le cadre d'une économie de rente (hydrocarbures) avec les incertitudes que cela comporte. Il s'agit de mettre en équation la problématique de la création d'une économie industrielle reposant sur des entreprises plus intégrées et plus compétitives.

Dans les faits, les économies nationales des pays industrialisés ou en développement ne sont pas composées d'entreprises homogènes. On y distingue, généralement, trois sphères d'entreprises :

- 1/ la sphère des entreprises soumises à la concurrence internationale, qui auront à maintenir leurs marchés et à conquérir des marchés étrangers, pour augmenter leur valeur ajoutée et créer une plus-value (capacité d'accumulation),
- 2/ la sphère des entreprises de niveau national qui sont plus « stables », car moins soumises à la pression de la concurrence lointaine et de la productivité. Ce secteur peut être fortement productif d'épargne et créateur d'emplois,
- 3/ la sphère des entreprises du secteur non concurrentiel (services de l'Etat et des collectivités locales, des entreprises sociales et entreprises humanitaires).

La régulation économique ne se limite donc pas à l'application de règles uniformes à un milieu homogène. Elle doit veiller à un équilibre entre différentes sphères, qui exercent des fonctions complémentaires, pour permettre un développement harmonieux et s'appuyer sur des bases réalistes et rationnelles.

Par exemple, le développement des deux dernières sphères est largement conditionné par le développement de la première. Un retard ou une régression des entreprises de la sphère 1/ va diminuer la création de richesses (surplus économique) et de compétences et se répercuter par une régression accentuée des deux autres sphères. Finalement, des taux de croissance négatifs de l'économie du pays surviennent, même si l'exportation de matières premières connaît une expansion (cas de la Russie, du Venezuela et de Nigeria par exemple).

L'Algérie, pour réduire sa dépendance vis-à-vis de la rente, facteur exogène (dépendant des forces économiques internationales) doit développer son potentiel d'entreprises en tant que facteur endogène (d'intégration à l'économie nationale par une valeur ajoutée augmentée).

La valorisation de son marché ouvre à l'entreprise ses véritables perspectives d'avenir qu'elle doit analyser non pas dans les termes d'une planification a priori, mais sur la base des débouchés appréhensibles et maîtrisables. Une mutation culturelle est à entreprendre pour intégrer cette nouvelle hiérarchie des valeurs.

L'avenir de l'entreprise se construit et se combine avec celui d'autres entreprises internationales proches et lointaines.

L'entrée dans la compétition internationale s'effectue progressivement en élaborant des stratégies d'adaptation qui permettront à l'entreprise d'augmenter son niveau de compétitivité, en valorisant les éléments de variation positifs qu'elle peut avoir par rapport aux autres entreprises concurrentes et/ou complémentaires.

Pour mettre en place ces politiques, l'entreprise devra faire appel à toutes les techniques actuelles de gestion et d'élaboration de stratégies en s'appuyant sur le dispositif d'information adéquat.

Les banques et autres institutions financières sont des entreprises qui collectent l'épargne et fournissent des financements et des prestations de service aux autres entreprises et aux particuliers. Un effort considérable doit être fait, dans le cas algérien, au niveau des banques et établissements financiers, pour les mettre à même de prendre leur place dans l'intermédiation des opérateurs économiques.

Pour apporter leur contribution au succès de la restructuration, les banques et autres institutions financières doivent être en mesure d'atteindre les objectifs suivants :

- apporter un soutien financier aux nouveaux projets d'entreprise en leur ouvrant l'accès aux sources de financement disponibles, nationales et internationales,
- améliorer leurs compétences professionnelles pour collaborer dans les domaines suivants :
 - élaboration de projets nouveaux en partenariat avec les entreprises et les investisseurs,
 - mobilisation de l'épargne disponible,
 - organisation et mobilisation des investisseurs,
 - défense du potentiel de l'entreprise devant les investisseurs,
 - implication financière dans les nouveaux projets d'entreprise,
 - participation à la dynamisation du marché en fournissant les facilités financières pour l'acquisition de biens et services,
 - élargissement du potentiel de services offert aux déposants pour faciliter la satisfaction de leurs besoins de consommation et d'épargne,
 - mise en place de services financiers aux investisseurs et aux épargnants,
 - mise en place de structures d'investissement et de participation au capital des entreprises,

- mise en place de services de conseil et d'information à la gestion des entreprises pour leur assurer un accès aux grandes décisions économiques,
- mise en place de structures juridiques destinées aux syndicats, mutuelles, particuliers, personnels d'entreprise pour leur permettre de jouer un rôle nouveau dans la direction et la gestion de l'entreprise.

La vocation des banques est d'ordre stratégique. Elles doivent apporter une contribution essentielle à la formalisation et à la mise en œuvre de la professionnalisation, de la gestion de l'économie et de l'incitation à entreprendre.

La référence au marché international conditionne les modalités de vie et/ou de survie de l'entreprise algérienne sur les plans économique, technologique, commercial et managérial. C'est pourquoi la relation entre la restructuration de l'entreprise algérienne et son insertion dans l'économie mondiale est directe.

Le taux d'intégration nationale est lié au niveau de compétitivité internationale. L'entreprise algérienne (à l'exception de la Sonatrach principalement) exporte peu ou pas du tout. Au contraire, elle importe beaucoup et est dépendante de coûts de facteurs qu'elle doit devenir apte à compenser, sous peine d'être supplantée par ses concurrents internationaux.

Ces différents axes d'analyse tentent de projeter l'information dans son cadre naturel et contextuel. La déclinaison de l'ensemble des contraintes auxquelles a à faire face l'entreprise dans son processus d'adaptation à la concurrence autant nationale qu'internationale interrogent le système d'information dont les limites interpellent les processus de restructuration et de redéploiement.

3.6- Programme d'actions à court terme

L'importance et l'urgence des actions à entreprendre conduisent à formuler un certain nombre de recommandations qui pourraient être mises en œuvre dans

de brefs délais. Ces recommandations n'ont évidemment pas un caractère exhaustif. Elles sont principalement fondées sur le fait que des informations sont produites dans le pays et qu'il est possible d'en saisir un certain nombre au sein de divers Organismes et Institutions pour les traiter et les mettre à la disposition des demandeurs et du plus grand nombre.

Il peut être considéré que ces actions étaient susceptibles de susciter une réaction positive du public et qu'elles contribueraient à faciliter le déclenchement d'un processus émulateur.

Les actions en faveur de l'affichage et de transparence :

L'ensemble des administrations, entreprises et organismes de l'économie, dispose d'informations et de données peu ou pas portées à la connaissance des utilisateurs nationaux ou internationaux. L'obligation devra être faite de mettre à disposition ces informations au niveau des services de presse, de publications, de sites internet ou d'universités et de bureaux d'études et de conseil.

Dans le cas de risque de « mauvaise interprétation » ou de « confusion », ces administrations pourraient se consulter au sein de commissions qui se réuniraient à intervalle fixe (au moins une fois par mois) pour coordonner et vérifier les données qu'elles se doivent d'afficher.

En tout état de cause, une information même incomplète et accompagnée de ses réserves, sera meilleure que pas d'information du tout. Il faudra, en tout état de cause, tabler sur une amélioration progressive de chacun des services concernés qui, pour la plupart, sont déjà suffisamment compétents pour apporter leur contribution aux efforts d'amélioration de l'appareil économique.

Prises à l'état brut ou complétées par des commentaires et des références légales et réglementaires, ces ensembles de données devront être traités pour devenir des « informations ». Il s'agirait d'arbitrer, au départ, pour déterminer un certain nombre de destinataires qui seront considérés comme « cibles

privilégiées » dans le cadre des options de la politique économique des pouvoirs publics.

Nous pouvons citer parmi les cibles privilégiées :

a/ Les investisseurs nationaux et internationaux, quelle que soit la dimension de l'investissement ; le problème, pour favoriser l'investissement et la création d'emplois, est de réduire le risque, donc de réduire les inconnues et les aléas ; il s'agit d'un problème qualitatif et non quantitatif. Un grand nombre de petits investisseurs complète et valorise un petit nombre de « gros » investisseurs. La démarche est sensiblement la même.

La réponse à fournir à chacune des deux catégories est sensiblement la même. De plus, il est dans l'intérêt des pouvoirs publics de se tenir informé de toutes les démarches engagées par les agents économiques, pour mieux les orienter et leur fournir les réponses les plus adéquates à des attentes souvent impatientes, voire anxieuses.

b/ Les dirigeants et gestionnaires d'entreprises :

Les gestionnaires sont sensés devenir les premiers promoteurs d'investissements. Ils doivent pour cela, disposer :

- de la capacité d'étude et de gestion nécessaire
- des ressources en capital qui leur font actuellement défaut.

L'amélioration du niveau qualitatif de management est liée à la qualité de l'information disponible dans chaque domaine concerné.

Une action intensive d'information et de formation contribuera à la mise à niveau des entreprises existantes et leur permettre d'accéder aux études de marché, aux opportunités de partenariat, aux technologies nouvelles et au marché des capitaux, national et international.

Les cycles de formation pour la mise à niveau ne doivent pas seulement être centrés sur les techniques nouvelles de management et de gestion mais également sur les études de marché, les stratégies d'entreprises, les techniques de partenariat, les techniques d'accès aux marchés commercial et financier international.

c/ Les universités et établissements d'enseignement supérieur :

Ces unités pédagogiques doivent adapter radicalement leurs programmes de base et s'ouvrir à la connaissance et à l'enseignement de ce qui se fait ailleurs sur les plans scientifique, technologique, économique et professionnel.

L'organisation de relations structurées et permanentes avec d'autres universités doit devenir une priorité. L'utilisation de l'internet et de l'intranet doit devenir l'outil de base de leur fonctionnement.

C'est la seule méthode pour rattraper leur retard et pallier le déficit profond en enseignants et chercheurs de haut niveau.

d/ Les chambres de commerce, services économiques de Wilaya, associations patronales et syndicats

Ces institutions doivent disposer, en leur sein, de moyens d'information et de formation pour leur permettre de jouer leur rôle dans l'amélioration de la productivité, de la qualité et dans la mise en valeur de leurs membres et de leurs adhérents. Leur rôle d'interface dans le processus des investissements, de promoteurs et surtout d'acteurs clé dans les processus économiques et sociaux doit les mettre au carrefour des informations qu'elles soient économiques, sociales ou géographiques. Une véritable stratégie doit être mise en œuvre pour rendre cohérentes leurs actions et s'inscrire dans une problématique de développement complémentaire et synergique.

e/ Les banques nationales et les institutions financières internationales.

Ces organismes traduisent en « fonds d'investissement » des projets et un potentiel économique général. Leur rôle est donc stratégique car elles élaborent pour cela une image basée sur les informations bonnes ou mauvaises dont elles disposent et sur une interprétation de l'organisation et de l'efficacité.

Une mauvaise information donne une mauvaise image, l'absence d'information suscite l'élaboration d'hypothèses plutôt pessimistes qu'optimistes.

Le dialogue avec ces Organismes et avec les Institutions internationales en général, doit aboutir rapidement à une interactivité, source d'amélioration du dispositif d'animation de l'économie et d'instauration de la confiance.

f/ La presse et les médias :

Ce secteur reçoit une image et des informations de tous horizons. Il doit être à même d'améliorer ses compétences économiques et scientifiques pour nourrir en permanence les animateurs de l'économie et le grand public, d'informations et d'analyses suivies et non épisodiques.

Le secteur des médias doit être également capable d'émettre des messages, des images traduisant les stratégies du pays et son activité économique et culturelle.

Le développement de l'information n'est pas seulement un impératif politique, il est encore plus un événement culturel qui traduit une inversion des rapports avec les autres, à savoir, aller vers l'autre pour mieux le connaître et en même temps mieux se faire connaître.

Il s'agit de créer une image de confiance, facteur déterminant du développement des investissements et des affaires.

Dans le domaine de l'investissement

Certains services et organismes ont pour objet et vocation particulière d'être au service des agents économiques pour les informer, les encourager et les soutenir. Ces services se doivent de toute urgence de faire un effort particulier pour collecter les informations disponibles et les mettre à la disposition des usagers.

a- L'ANDI est sensée être le « guide » des investisseurs en levant les obstacles qu'ils rencontrent et en leur fournissant les indications qui leur sont nécessaires, particulièrement en ce qui concerne les opportunités d'investissement.

C'est pourquoi, à ce niveau, des banques de données claires et complètes et des informations sur la législation nationale en matière d'investissement devraient être élaborées et accessibles à tout demandeur. La totalité des statistiques et des données publiées ou pouvant l'être devraient figurer dans des fichiers accessibles.

Des conseillers devraient être formés et recrutés pour améliorer la présentation de données et fournir des explications élémentaires aux opérateurs. Ces conseillers, attachés à l'ANDI pourraient être des correspondants et des bureaux d'études autonomes, rémunérés à ce titre pour le service rendu.

L'ANDI pourrait ainsi s'assurer que les bureaux d'étude qui élaborent les dossiers disposent bien des compétences et des informations requises. Une formule d'agrément pourrait même être retenue.

L'ANDI devrait entretenir des rapports permanents et systématiques avec les Services techniques, fiscaux et financiers pour mettre à jour ses données, les compléter et les améliorer.

b/ Les services économiques de l'Etat : Statistiques, fiscaux, financiers, commerciaux devraient engager une action d'information et de dialogue avec

les utilisateurs. Les enseignants, les journalistes, les chercheurs devraient bénéficier de ces prestations pour, à leur tour, les « travailler » et les présenter aux étudiants et au public.

Un effort tout particulier doit être fait pour encourager les publications de revue, d'ouvrages d'études et d'analyse, ainsi que les rubriques économiques dans la presse écrite, parlée et télévisée.

c/ Les grandes entreprises : L'obligation de publication de leurs comptes et rapports périodiques devrait être instituée. Il ne saurait être question d'animer la bourse et le marché financier international sans fournir aux investisseurs une documentation conséquente qui permettrait aux intermédiaires agréés de faire pleinement leur métier.

La politique économique de l'Etat :

Les orientations économiques de l'Etat devraient être explicitées en direction des opérateurs économiques nationaux et internationaux. Pour cela, des modèles économétriques de base devraient être étudiés et mis à jour en permanence à partir des données existantes déjà évoquées et à partir des données supplémentaires à réunir en encourageant les services et organismes nationaux de statistiques mais également à partir de sources diversifiées privées ou universitaires.

Ces modèles auront pour objectifs :

- de mettre en évidence les équilibres économiques et financiers globaux résultant des actions d'investissement réalisées par l'Etat et les entreprises,
- de mettre en évidence la compétitivité « globale » de l'Algérie par rapport à ses voisins, à l'ensemble des pays de la Méditerranée du Sud et du Nord et par rapport au niveau international,

- de préciser les impacts de politiques d'aide à l'exportation pour aboutir à un équilibre le plus stable de la balance des paiements par rapport au développement de la production et de l'emploi.

L'importance et la nécessité de la modélisation

A partir de séries longues relatives aux variables macro-économiques, il est possible de développer un modèle macro-économique de simulation pour mesurer l'impact des mesures de politique économique sur l'évolution des variables macro-économiques dont plusieurs représentent en même temps des indicateurs de bien être social. Plus précisément, la modélisation permet :

- de rechercher les équilibres budgétaires, déterminés de façon objective, exogène et imposée par les réalités économiques internationales ;
- d'établir des équilibres budgétaires en fonction de la charge intérieure et respectant les équilibres financiers ;
- de déterminer des aspects monétaires résultants ;
- de dégager l'investissement qui ne soit pas de nature à déstabiliser les équilibres financiers ;
- d'évaluer les capacités productives et leur taux d'utilisation adaptés à ces équilibres ;
- d'évaluer au niveau sectoriel :
 - l'emploi
 - l'investissement
 - les besoins et les ressources de financement
 - les importations et les exportations.

Il deviendra alors possible ainsi d'élaborer, à court terme, des modèles calculables d'équilibre général, dont l'intérêt est de faciliter l'évaluation quantitative de l'impact de politiques économiques complexes et l'impact sur certaines catégories d'agents préalablement ciblés et, à moyen terme, des modèles explicatifs rendant compte de certaines propriétés dynamiques de notre économie.

A long terme, à partir de certaines relations durables, établir des scénarios alternatifs pour le futur, si une cellule de prévision parvient à exploiter le système national d'information suivant une grille complète de lecture.

CONCLUSION GENERALE

Ce rapport a été focalisé sur un ensemble de dispositions utiles et opérationnelles à prendre pour l'entreprise et l'économie nationale. Les insuffisances et les dysfonctionnements qui caractérisent le système actuel sont de quatre sortes :

- Au niveau de la collecte et du traitement des données

Les institutions concernées ne parviennent pas toujours à remplir leur mission, s'agissant de fournir des informations utiles, compréhensibles et exploitables, par le système de décision. A l'heure actuelle, on peut affirmer que les informations produites, au plan statistique, sur les agrégats, indicateurs et tableaux de synthèse, sont soit incomplètes, soit indisponibles en temps voulu. De plus, l'appareil statistique national et divers services techniques disposent de données qui permettraient d'apporter certains éclairages essentiels à la stratégie économique, de formation et de décisions conjoncturelles ou circonstanciellees.

En effet, ils ne connaissent pas les besoins des utilisateurs ni les délais, au-delà desquels, les données, enfin disponibles, ne sont plus pertinentes.

- Au niveau de la transmission et de la communication, on constate :

- un cloisonnement étanche ne permettant que de faibles échanges entre les composantes du système, rendant les flux autonomes de l'information opaques les uns pour les autres ;
- une information délibérément non partagée ;
- un manque d'ouverture, une aversion à la transparence et une culture de l'information qui est loin d'être établie ;
- l'absence d'une stratégie de la communication ;
- une forte résistance à la mise en place d'un système idoine.

- Au niveau des utilisateurs, on constate,
 - un manque d'intérêt réel quant à l'utilisation de l'information dans la prise de décision ;
 - qu'ils ne s'organisent pas pour faire connaître leurs besoins ;
 - un recours onéreux à l'information, entre les mains d'un petit nombre d'organismes étrangers ;
 - une faible capacité de traitement des données.

- Au niveau de la formation et de la gestion des ressources humaines, on déplore
 - les dégâts occasionnés par l'asymétrie de l'information, à l'origine de la fuite des cerveaux et de la dévalorisation des professionnels ;
 - un investissement très timide, en matière de formation et de perfectionnement des personnels chargés de la gestion de l'information dans les différents secteurs d'activité, occasionnant un grand retard dans l'utilisation des nouvelles technologies ;
 - une absence de coordination permettant une rationalisation du peu de ressources disponibles.

Le développement et la circulation de l'information doivent être des préoccupations fondamentales et permanentes de la puissance publique. L'information conditionne les processus de décision en améliorant la visibilité des phénomènes économiques et sociaux, permet de rationaliser les comportements des agents économiques et d'améliorer la recevabilité sociale de l'image de l'Etat par une meilleure transparence et une communication de qualité.

Le problème de l'information, en Algérie, est à examiner avec un nouveau regard. Il ne consiste pas seulement en l'élaboration d'un programme de remise à niveau de services administratifs ou d'organismes existants. Il procède d'une

véritable économie de l'information, sous tendue par des préoccupations d'efficacité économique et de veille stratégique et technologique.

Il implique la mise en place d'un ensemble de structures d'activités autonomes et décentralisées, constituant essentiel des instruments d'adaptation du pays au développement, dans son contexte international.

C'est une pluralité d'initiatives de tous ordres, scientifique, sociologique, économique, artistique et journalistique en utilisant tous les vecteurs qui apporteront leur dynamisme et leur pluralité, pour exprimer une nouvelle image de l'Algérie.

Les réseaux d'information étant interactifs, le dialogue entre les acteurs intérieurs et extérieurs dynamisera les opérateurs algériens et leur permettra d'exprimer leurs besoins, leurs projets, leur personnalité.

Une nouvelle crédibilité naîtra du fait de ce dynamisme. L'acteur aujourd'hui plutôt passif, effacé, prendra alors une dimension de partenaire potentiel.

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Les présentes propositions et recommandations ne peuvent tendre à l'exhaustivité, loin s'en faut. L'étendue et la complexité du champ exigent de multiples démarches sur divers plans instrumental, technique, méthodologique, des systèmes de traitement et de diffusion, des interfaces, des politiques, des stratégies, ... Ces recommandations insistent toutefois sur un aspect fondamental : des mesures concrètes et opérationnelles à court terme.

LES PROPOSITIONS

La reconnaissance de l'information comme ressource de valeur

Les informations sont une source de pouvoir, ce qui est pleinement reconnu dans le mauvais sens du terme. Il en résulte un manque d'utilisation mutuelle, d'utilisation intégrée et d'utilisation sociale des informations administratives. C'est pourquoi, il est très important de réaliser que les informations sont une ressource organisationnelle vitale qui doit être utilisée aussi pleinement et largement que possible. Un changement des mentalités commence à produire des effets dans la gestion de cette ressource à travers les demandes d'informations pour construire une batterie d'indicateurs nécessaires aux actions de pilotage mais qui reste encore insuffisante.

L'implication de l'ensemble des personnels des administrations publiques à développer :

- une grande sensibilité à la pertinence des objectifs poursuivis et aux coûts générés par les activités sous leur responsabilité ;
- une capacité et une habitude de travailler en équipe et à prendre en considération des démarches d'ensemble dépassant même les frontières de leur organisation ;

- une capacité à dégager des indicateurs de performance et, tout particulièrement, des indicateurs de satisfaction de la clientèle desservie ;
- une préoccupation à développer des résultats en termes de qualité, de quantité, de coûts et de délais.

L'évaluation complète du Système National d'Information existant, relative :

- à son organisation ;
- à son niveau de développement ;
- à sa production ;
- aux banques et bases de données qu'il gère ;
- au taux de couverture des besoins auxquels il répond en matière de données précises et pertinentes pour pouvoir planifier, analyser et contrôler les activités d'organisation.

L'identification à tous les niveaux d'organisation les données manquantes pour faciliter les travaux d'évaluation et de pilotage et mettre en place l'organisation visant la production de ces données.

Une contribution plus soutenue du secteur privé à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques et maintenir les hommes d'affaires bien informés sur la situation macroéconomique et des orientations économiques ; propositions législatives, privatisations, réaménagements des dispositifs de régulation,

Cette disposition, par une plus grande compréhension des problèmes économiques du pays, permet aux hommes d'affaires de jouer un rôle plus actif dans la vie publique.

De façon ciblée

- ⇒ la réactivation du Conseil National de la Statistique et la promotion de la concertation et de la coordination statistiques, notamment pour créer des bases de données communes à plusieurs départements ministériels.
- ⇒ Il y va de même de l'entreprise, qui n'a pas été suffisamment préparée aux exigences de l'économie de marché ou à une gestion paramétrique, c'est-à-dire la prise en compte, dans le management, contrairement à l'économie administrée, de nombreux et nouveaux critères liés à la connaissance des marchés, la rencontre des besoins au moindre coût, la recherche la mieux adaptée, la surveillance de la concurrence et la recherche constante de l'information ainsi que la recherche aigüe en ressources humaines

L'adaptation de l'entreprise algérienne devra intégrer ces nouvelles fonctions de l'Etat et la réorganisation des responsabilités. Elle devra apporter sa contribution à la réglementation de la déréglementation. On ne peut accroître les exportations sans connaître la culture et les besoins de l'autre ainsi que le mode de combinaison des facteurs qu'il considère comme décisifs. La réforme à mettre en œuvre passe inévitablement par la restructuration du paysage bancaire actuel aux plans organisationnel et opérationnel d'une part et le développement rapide du support des télécommunications pour que la circulation de l'information et des données soit plus rapide et plus fiable.

- ⇒ La mise en place de centres de veille technologique et de veille stratégique ainsi que de centres de prospective.
- ⇒ Le développement de la communication publique, qu'il s'agisse de l'égalité d'accès ou de la fiabilité de l'information publique :
 - Les exigences et les enjeux de la communication dans la transition (démocratie, pluralité politique et économie de marché) devront être suffisamment pris en ligne de compte.

- Le contrôle public et la crédibilité de la communication publique devront se concrétiser davantage par des rapports rendus publics de la part des institutions concernées.

Il s'agira également :

- d'accorder un intérêt particulier à la presse écrite, notamment celle spécialisée dans la stratégie de développement,
- d'encourager l'édition sous toutes ses formes,
- d'initier une politique nationale visant à assurer une distribution de la presse et du livre à travers tout le territoire national en mobilisant tous les moyens de transport disponibles,
- d'aider à la création de cellules publiques d'information.

LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

- ⇒ Développer un pôle « collecte et administration de données », où il sera question de déterminer les informations-sources nécessaires à la sélection des variables et à la sélection des batteries d'indicateurs et d'en définir les circuits de collecte et d'acheminement.
- ⇒ Engager les travaux de modélisation, tant au niveau de l'entreprise (modèles dynamiques de décision) qu'au niveau de l'ensemble de l'économie (modèle macro-économétrique pour la prévision budgétaire et la simulation d'actions de politique économique).
- ⇒ Développer un Système d'informations Administratives par le renforcement de la fonction de coordination à chaque niveau de l'organisation administrative.
- ⇒ Construire des banques de données : leur constitution prend beaucoup de temps et coûte cher. Toutefois, cela est rentable si elles sont largement

utilisées comme informations sur ordinateur, libres de leurs restrictions organisationnelles.

⇒ Développer le pôle « traitement des données et travaux de modélisation et de prévision », afin de procéder aux analyses de conjoncture et de moyen terme, en vue de l'évaluation, la simulation d'actions de politique économique et de la prévision.

Certaines données relatives au secteur réel et au secteur monétaire sont régulièrement disponibles. Cet ensemble de données devrait permettre d'élaborer un modèle économétrique global de conjoncture (trimestriel à annuel) qui serait un « modèle conjoncturel de diagnostic de l'économie ». Ce modèle permettrait de mettre en évidence le « taux d'extraversion » de l'économie qui est considéré comme un facteur stratégique de décision. A ce niveau, la responsabilité directe de l'Etat peut être engagée puisqu'il serait le premier utilisateur de ces données qui devraient être complétées par un centre d'analyse.

Ces premières données seraient mises en cohérence avec les besoins des principaux opérateurs et devraient être confrontées avec les données dont disposent parallèlement nos principaux partenaires économiques. Elles amélioreraient rapidement la qualité et l'efficacité des négociations économiques internationales en apportant l'éclairage qui permettrait la mise en cohérence de notre appareil.

⇒ En matière de communication

- Développer la communication, i.e la mise en commun de l'information, compte tenu de la forte entropie dans le système, entre les composantes duquel s'opèrent de très faibles échanges. Le système national d'information, constitué de sous-systèmes sectoriels, d'organismes, de centres de documentation spécialisés, et autres, ne répond plus aux exigences d'information de l'organisation économique actuelle.

- Informer le citoyen sur les activités et les projets de leurs communes (et pas de façon sporadique...) ainsi que sur les programmes d'activités du Gouvernement.
- Procéder à l'évaluation des activités des administrations centrale et locale et leur impact sur la vie du citoyen.
- Mettre en place un système de communication fonctionnant selon des mécanismes qui permettraient la circulation de l'information de façon directe entre les cellules de communication (dont on aura préalablement défini les attributions) des wilayate et des secteurs, d'une part, et entre ces mêmes cellules, les citoyens et les opérateurs économiques et sociaux, d'autre part.
- Inviter les organes d'information à donner un caractère éducatif à leurs missions en exerçant leurs activités dans les wilayate et les départements ministériels.
- Faire participer les associations mais aussi toutes les bonnes volontés aux activités de l'Administration en ce qui concerne l'information du citoyen grâce aux différents canaux de communication.
- Développer la communication sociale : tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de savoir et le droit de transmettre à autrui la vérité telle qu'il la voit sur ses conditions de vie, ses aspirations, ses besoins et ses doléances .

⇒ En matière de données administratives

- renforcer la coordination en vue de promouvoir de meilleurs systèmes d'informations administratives et assurer la sécurité des informations.

En collaboration étroite avec les échelons décentralisés de Wilaya, il s'agit :

- d'adapter le système d'information aux exigences du développement local, notamment en vue de la création d'entreprises et du redéploiement de l'emploi en mettant en place les conditions favorables au bon fonctionnement des institutions qui en ont la charge au niveau local, en l'occurrence, la mise à leur disposition d'informations de qualité, actualisées, à même de mieux faire connaître le marché et son environnement.
De même, cette adaptation du système d'information aux exigences du développement devra tenir compte du rôle et des missions dévolus aux chambres professionnelles d'Agriculture, d'Artisanat, de Commerce et d'Industrie.
- d'élaborer un outil d'évaluation et d'appréciation du niveau de développement économique de la Wilaya et la mise au point de circuits permanents d'information ;
- la mise au point de mécanismes et de circuits d'information et de la périodicité de son élaboration sur la base de définition d'indices synthétiques, doit permettre de s'interroger sur la dynamique du développement dans un contexte de décentralisation,
- améliorer la conservation et l'exploitation des archives administratives ;
- lancer et développer la comptabilité régionale ainsi que les comptes satellites (santé, éducation, protection sociale, etc ...)

⇒ En matière de gestion des ressources humaines

- Former des administrateurs de données chargés de rendre disponible l'information, au niveau interne et externe et de les placer dans divers organismes où la production et les besoins d'informations sont importants.

Ces derniers sont appelés pour différents buts de gestion et d'analyse économique. Ils devront disposer, à cet effet, au cours de leur formation d'un ensemble d'outils (nomenclatures, schéma d'organisation et d'appréciation des données, logiciels de traitement,...).

- Revaloriser les conditions de travail des personnels Un plan d'amélioration de la mobilité du personnel des systèmes d'informations administratives devrait être élaboré.

⇒ En matière de fichiers et d'activités de normalisation

- Consolider l'information statistique par l'actualisation des fichiers existants qui nécessiteront des opérations d'enquête d'envergure à l'instar du recensement économique dont la nécessité et l'urgence se font de plus en plus ressentir.
- Impulser la normalisation de l'information par la procuration d'un numéro d'identification statistique unique commun à tous les gestionnaires de fichiers (CNAS, ONS, CNRC, FISC ...), par la révision des nomenclatures et des codes existants et leur extension à l'ensemble des producteurs d'information (administrations centrales, collectivités décentralisées, entreprises).
- Organiser le système national d'information statistique en faisant jouer aux différents acteurs leur rôle de production de l'information et de gestion des fichiers et répertoires y afférents et créer les conditions d'une convergence des données favorisant les synthèses statistiques et les comparaisons dans le temps et dans l'espace.
- Agir sur les coûts de production de l'information par la mise en place d'interfaces et de synergies entre différentes administrations et la prise en charge coordonnée des grandes opérations de recensement et d'enquêtes de terrain.

- Confirmer le caractère de service public de la statistique et prévoir les moyens notamment humains et budgétaires de son développement.

⇒ En matière de circulation de l'information

Dans le domaine de la circulation de l'information, il apparaît important de promouvoir, à la charge des pouvoirs publics, les actions :

- de mise en place dans toutes les administrations centrales d'un plan directeur informatique,
- de connexion au réseau Internet des grands utilisateurs de données en attendant la généralisation de l'accès de façon démocratique,
- de mise en réseau des bases et des banques de données informatiques des administrations centrales et des collectivités et en faciliter l'accès.

⇒ En matière de sécurisation des informations

- Il y a lieu de protéger la vie privée des personnes et d'instituer un système de protection des fichiers et d'en réglementer l'accès au regard de la confidentialité et de la sensibilité des données relatives aux individus. Des directives de sécurité devraient être prises en rapport avec le système légal de protection des données personnelles et une loi doit être prise pour protéger systématiquement les données personnelles traitées par ordinateur

⇒ En matière de supervision et d'encadrement du programme d'amélioration de l'information

Etant donné la dimension du problème et son extrême complexité, la création d'un groupe de travail permanent d'experts devrait se faire de toute urgence.

Le groupe d'experts, avec son soutien international, apportera ainsi au gouvernement un programme d'ensemble pour lui permettre de sélectionner ses orientations et ses décisions sans subir la contrainte d'arbitrage entre les structures existantes dont la réactivité doit être améliorée.

Il facilitera, dans une première phase, la diffusion des informations existantes, quel que soit leur état, le décloisonnement des services, par l'élaboration de contacts et de dialogues nécessaires au développement de l'interactivité. Il contribuera à la génération d'un processus qui structurera, progressivement, la capacité algérienne à produire de l'information « utile », à la confronter et l'échanger en permanence avec les correspondants nationaux et internationaux.

L'option prise, dans le cadre du présent rapport, de privilégier la recherche de l'amélioration de l'assistance à la décision, doit refléter fidèlement les conséquences et les exigences résultant de la volonté d'accéder à l'économie de marché.

L'accession à l'économie de marché n'implique pas simplement l'obligation de transformer les structures et la législation interne ; elle signifie la mise en condition opérationnelle pour ajuster ces structures et pratiques afin de les mettre en adéquation avec les structures et pratiques prévalant au niveau international.

Dans le cadre du nouveau dispositif d'assistance, le rôle de l'information sera décisif à deux titres :

- d'une part, il permettra la formalisation de la clarification de dispositifs légaux, réglementaires et techniques, codifiant les mécanismes économiques,
- d'autre part, il apportera une contribution essentielle à l'assistance aux opérateurs économiques, tout en favorisant la transparence et en améliorant le « climat des affaires ».

L'ensemble des administrations de contrôle et de codification sera impliqué dans ce processus et les contradictions éventuelles deviendront plus apparentes.

ANNEXE I

QUELQUES ELEMENTS D'APPRECIATION DES CONTRAINTES RELATIVES AUX STATISTIQUES SECTORIELLES

Statistiques agricoles

Le système d'information statistique agricole actuel se caractérise par une dominance des méthodes de collecte de type administratif. A l'exception des enquêtes de rendement des céréales et de pomme de terre qui s'appuient sur des méthodes de collecte empiriques, le reste des données est produit par estimation administrative. La grande diversité des sources de diffusion des statistiques agricoles les rend parfois contradictoires au niveau central. Les problèmes rencontrés se résument :

- Du côté utilisateurs de l'information agricole, par un accroissement et une diversification des besoins en informations statistiques d'un niveau de détail plus fin et dans de courts délais ainsi que par des besoins en analyses plus approfondies.
- Du côté des organes producteurs d'informations statistiques agricoles, par l'expression de plus de compétences dans les profils des cadres en statistiques, de l'analyse économique et de l'informatique.

En plus de ces contraintes, le système statistique agricole est caractérisé par un certain nombre de carences, telles que :

- l'absence de méthode de collecte concertée ;
- l'absence de normalisation des canevas de collecte ;

Ces contraintes et carences, se traduisent par la disponibilité d'une information :

- Peu fiable ;
- Non disponible en temps voulu ;

- Quelquefois en double et contradictoire ;
- Pas toujours conforme aux besoins des utilisateurs.

Le programme d'enquêtes arrêté pour la période 2003-2007 suppose la mise en place d'une base de données fiable qui sera issue des résultats du RGA. Ces résultats qui serviront de base de référence pour la réalisation des enquêtes par sondage et la mise en place d'un nouveau système d'information, leur fiabilité est d'une importance capitale.

La gestion informatique des statistiques agricoles qui permet une circulation et une exploitation rapide de l'information, n'implique pas une fiabilité des données produites. L'élaboration de méthodes de collecte scientifiques pour les statistiques annuelles en remplacement des méthodes actuelles, n'est plus à démontrer.

La collecte de données statistiques parfois contradictoires au niveau du secteur agricole, nécessite l'harmonisation des concepts utilisés par l'ensemble des personnels chargées de la collecte et du traitement des données. De plus, le renforcement de la coordination et de la coopération avec les secteurs utilisateurs, particulièrement l'Office National des Statistiques (ONS) est nécessaire. L'écart entre l'enquête ONS sur la main d'œuvre et les résultats du RGA sur l'emploi agricole est un exemple édifiant.

Statistiques industrielles

Le suivi statistique du secteur industriel, repose sur un ensemble de circuits d'information internes et externes, d'outils statistiques et de méthodes de traitement de l'information, visant à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs consistant en :

- L'élaboration des comptes détaillés du secteur industriel pour les besoins de la comptabilité nationale ;
- la production des paramètres et agrégats significatifs permettant l'évaluation régulière des performances du secteur industriel ;

- le suivi de la conjoncture industrielle ;
- la mise en œuvre des moyens et outils techniques assurant une meilleure prise en charge des besoins en matière de statistiques industrielles.

C'est dans le cadre de ces objectifs que l'ONS, compte tenu des possibilités offertes par le champ économique, a développé un certain nombre d'actions notamment la mise en œuvre d'enquêtes spécifiques pour la collecte des données auprès des entreprises :

a- Les enquêtes infra-annuelles :

- L'enquête trimestrielle sur la production industrielle

Menée auprès de l'ensemble des entreprises publiques et sur un échantillon du secteur privé, elle porte sur la collecte des données trimestrielles sur les productions et ventes en quantités physiques des entreprises enquêtées. Le traitement des données permet l'élaboration d'un indice sur la production industrielle, indicateur infra-annuel sur l'évaluation de la croissance en volume dans le secteur industriel.

- L'enquête trimestrielle sur les prix à la production industrielle

Qui concerne un échantillon d'entreprises publiques et privées et qui permet de disposer des prix de ventes de certains produits industriels, l'indicateur trimestriel élaboré sur la base de ces informations est un outil essentiel d'évaluation des performances des entreprises du secteur.

- L'enquête semestrielle sur l'emploi et les salaires

Permet le suivi de l'évolution de l'emploi et du salaire moyen sur la base des données collectées auprès des entreprises industrielles.

-L'enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans le secteur industriel

Cette enquête concerne un échantillon d'entreprises publiques et privées et permet la collecte d'un nombre important de données qualitatives permettant d'apprécier la conjoncture et constituant une base pour un système de prévision économique.

b- L'enquête annuelle sur l'industrie :

L'enquête annuelle sur l'industrie est une enquête de structure menée exhaustivement pour les entreprises de plus de 10 salariés (près de 2600) et un échantillon représentatif des entreprises de moins de 10 salariés (2000 sur les 21000 inscrites au répertoires des entreprises de l'ONS). Cette application porte sur l'ensemble des agrégats annuels de l'entreprise et consiste à recueillir les données comptables de l'entreprise et celles sur la production, les ventes, l'emploi et salaires. Les données de cette enquête constituent la base pour une élaboration fine des comptes agrégés à différents niveaux, la mise à jour du fichier des entreprises ainsi que la production de l'ensemble des agrégats et paramètres par branche et par secteur. Une base de données comportant l'ensemble de ces données élaborées est disponible au niveau de l'ONS.

Les taux de réponses très bas, les non réponses et les retards dans la transmission de l'information, ôtent toute efficacité et toute pertinence aux indicateurs élaborés et par conséquent à l'ensemble du système de suivi statistique. L'incompréhension du rôle du système d'observation statistiques ainsi que la méconnaissance des objectifs et des exigences de l'appareil statistique, sont autant de facteurs explicatifs des réticences observées à l'égard des enquêtes de la part de certaines entreprises industrielles notamment celles du secteur privé.

Conclusion, il n'existe pas encore de véritable système d'information statistique sur le secteur industriel au niveau national mais un ensemble de sous système dont la cohérence externe et interne reste à établir. Il s'agit là d'un processus

long qui nécessite la mobilisation de tous les concernés et notamment l'entreprise qui est la base de ce dispositif. La cellule d'information statistique ne doit plus constituer une case de l'organigramme mais se positionner en véritable noyau de gestion et d'aide à la décision au sein de l'entreprise. La mise en place d'un système d'informations industrielles est un investissement coûteux mais indispensable et vital.

3 - Statistiques monétaires et financières :

Les statistiques monétaires et financières sont pour l'essentiel établies par la Banque d'Algérie qui est aussi le principal utilisateur des informations rassemblées.

La Banque d'Algérie diffuse les statistiques monétaires et financières, la balance des paiements, la situation des banques et des établissements financiers, elle suit également la capacité de financement des assurances et des Caisses de retraite....La balance des paiements, bien qu'elle est disponible annuellement est très peu détaillée et elle fait l'objet d'une publication tardive.

L'ONS est à la fois producteur et utilisateur d'informations. Il a besoin pour l'élaboration des comptes nationaux des comptes des institutions financières et de la balance des paiements. Il n'y a pas actuellement de tableau d'opérations financières (TOF).

De manière générale, les relations entre l'ONS et la Banque d'Algérie sont insuffisamment développées et les statistiques monétaires et financières réalisées actuellement ne sont pas riches.

- La balance des paiements est insuffisamment détaillée et disponible tardivement, elle manque pour cela d'informations fiables sur les transports et le tourisme, ainsi que sur les investissements directs.

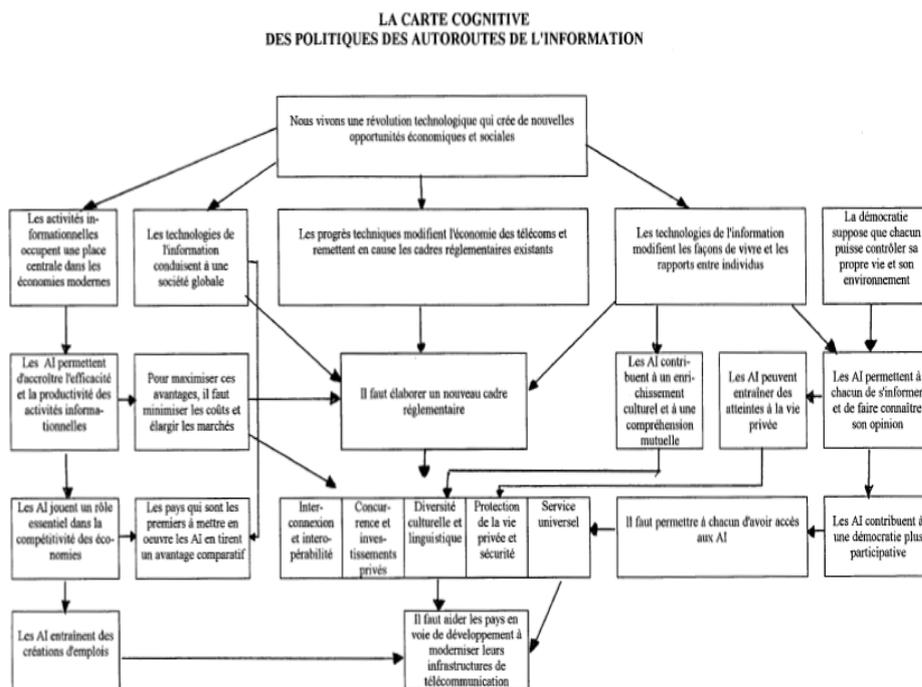
- Le tableau des opérations financières (TOF) qui est la photographie de toutes les opérations financières d'un pays est inexistant en Algérie. C'est la

contrepartie du tableau économique d'ensemble (TEE). Il est étroitement lié à la comptabilité nationale, même s'il n'est pas officiellement dans le SCN 93.

Les rapports de la Direction des Assurances du Ministère des Finances élaborés à partir des rapports trimestriels des banques et de leur bilan annuel sont transmis à la Banque d'Algérie et à l'ONS. Les informations fournies pouvant être utilisées pour les comptes nationaux. Mais ces informations sur les assurances bien qu'elles sont fiables, pourraient être améliorées (nomenclatures pas conformes, détails manquants sur les flux et les secteurs institutionnels).

Les comptes nationaux sont annuels. Ils sont élaborés par l'ONS dans le système des comptes économiques algériens (SCEA) et à prix courant. Ils comprennent des comptes de production et d'exploitation pour 19 secteurs d'activité, en séparant secteur public et secteur privé. Huit comptes consolidés sont également calculés.

Les comptes des années 1995 à 2001 et les tableaux économiques d'ensembles (TEE), élaborés dans l'optique du SCEA (avec quelques agrégats selon le SCN), ont été publiés pour les années 1988 à 2001 en juillet 2003. Cette situation témoigne du retard qu'accusent ces publications quant à la disponibilité de l'information en notant que l'absence de comptes à prix constant constitue un handicap.



Références Bibliographiques

I/- Références Générales :

1/- Ait Belkacem. L : La communication à l'ONS pour un système de données locales, in Actes du Premier Séminaire National « Système National d'Information : Etat Actuel et Perspectives d'Avenir », Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST), Alger, 27-28 juin 1993.

2/- Amiar. Y : L'Audiovisuel Scientifique Partie Prenante du Système National de l'Information Scientifique et Technique. Ibidem.

3/- Asselah. S : Le Rôle de la Normalisation dans la Mise en Place du Système National d'Information. Ibidem.

4/- Belkasmi. S : Pour une Meilleure Gestion de l'Information dans le Secteur de l'Équipement. Ibidem.

5/- Bentabet. E : Le Système d'Observation Statistique de la Production, Statistiques no 20, ONS.

6/- Bentabet. E : Propositions méthodologiques pour l'élaboration d'un système d'indicateurs statistiques de l'économie nationale, Statistiques no 19, ONS.

7- Berrouk. S : Les Catalogues Collectifs Nationaux : Etat et Perspectives, séminaire CERIST op, cit.

8/- Boumghar. R : Les Statistiques du Commerce Extérieur, Statistiques no 20, ONS.

9/- Bourahla. F : La Formation des Utilisateurs à la Maîtrise de l'Information : Utopie ou Réalité ? Séminaire CERIST, op.cit.

- 10/- Bouras. D : Le Système National d'Information Statistique : Situation et Perspectives. Ibidem.
- 11/- Bouras. D : Le concept de normalisation en statistiques, Statistiques no 17, ONS.
- 12/- Carlier. R : Les Bibliothèques Médicales en Algérie, Séminaire CERIST, op.cit.
- 13/- Conseil National National de la Statistique : Enquête sur le diagnostic du Système National d'Information, avril 2003.
- 14/- Dahmane. M : Système National d'Information et Politique Nationale d'Information : Etat de la Question et Conditions d'Application en Algérie. Ibidem.
- 15/- Direction Générale des Impôts : La Lettre de la DGI, no 15, février 2004.
- 16/- Geronomi. A : Le Système National d'Information en Aménagement du Territoire : Bilan et Perspectives. Séminaire CERIST, op. cit.
- 17/- ENORI (Entreprise Nationale d'Organisation et d'Information) : Culture et Management en Algérie : l'influence des valeurs culturelles algériennes sur le mode d'organisation et de management des entreprises, Alger, 1993.
- 18/- Khelloufi. L : Le Réseau National d'Information Agricole « AGRAL » : Réalité et Perspectives. Ibidem.
- 19/- Le Moigne. JL : Les Systèmes d'Information dans les Organisations, PUF, 1973.
- 20/- Lorino. P : L'Economiste et le Manager, ENAG, 1986.

21/- Mokaddem. A : Les instruments de diagnostic de la conjoncture national en Algérie, Statistiques no 32, ONS.

22/- ONS : Répertoires des agents économiques et sociaux, Données Statistiques, no 329 et no 361.

23/- ONS : Répertoire National des Etablissements, Collections Statistiques no 6, no 7 et no 8.

24/- Souames. A : Grands axes du système d'informations en vue du pilotage de l'Economie Nationale, Statistiques no 33, ONS.

25/- Souames A : Système d'information et l'économie nationale, in Recueil de Conférences Diplomatiques, volume IV, 1995, Ministère des Affaires Etrangères, RADP.

26/- Souames. A : Inventaire des sources d'information sur l'emploi en Algérie et méthode d'approche de l'emploi non structuré, in Rapport des sessions et communications, tome I, Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 Octobre 1984.

27/- Souames. A, Boumghar. R, Mohammedi. A : Actualisation des Tableaux Entrée / Sortie (TES) de 1975 à 1983, CREAD.

II/- Références-NTIC.

1/- ALTER N. (1990): La gestion du désordre en entreprise. L'Harmattan, Logiques sociales, 207 p.

2/- ATLAN H. (1972) : L'organisation biologique et la théorie de l'information. Paris, Hermann, 300 p.

- 3/- BAUME (De La) Reanaud (1995): Les nouveaux maîtres du monde. Paris, Belfont, 234 p
- 4/- CASTELLS M. (1996) : La société en réseaux. Vol. 1 : L'ère de l'information. 1998, pour la trad. Franç. Paris, Fayard, 613 p.
- 5/- DURAND J. (1981): Les formes de la communication. Paris: Dunod, Interférences, 215 p.
- 6/- FERRO M. (1991): L'information en uniforme. Propagande, désinformation, censure et manipulation. Paris: Ramsay, 130 p.
- 7/- LUHAN (Mc.) M. (1977): D'œil à oreille. La nouvelle Galaxie. Paris, Denoël/Gonthier, 202 p
- 8// SFEZ L. (1990): Critique de la communication. Paris: Seuil, 2^{ème} éd., 311 p.
- 9/-WIENER N. (1971) : Cybernétique et société. Paris, UGE, 10/18, 510 p.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ALGERIENNE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Commission de Perspectives de Développement Economique et Social

Alger, le 22 Mai 2004

PROCES – VERBAL D'ADOPTION

La Commission de Perspectives de Développement Economique et Social, réunie en séance plénière, le 22 Mai 2004, au siège du Conseil National Economique et Social, après débats et échanges de points de vue, l'avant projet de rapport sur « les exigences de mutation du système d'information économique et sociale : contribution au débat national ».

Le Président de la Commission

M. S. MESSAHLI